

Stratégie 2025 pour Bruxelles

Un nouveau dynamisme économique pour la Région.

Axe 1 : Engagements de la Région

Bruxelles, le 16 juin 2015

STRATEGIE 2025 POUR BRUXELLES

« Redynamiser l'économie bruxelloise »

- Axe 1 : Engagements de la Région -

I. INTRODUCTION

1/Historique récent de la collaboration entre le Gouvernement et les partenaires sociaux.

La mise en œuvre des politiques concertées avec les partenaires sociaux a démarré avec le Pacte social pour l'emploi en 2002. D'un rôle d'avis, les partenaires sociaux devenaient acteurs de l'élaboration des plans politiques en matière d'emploi.

Ensuite, lors de la législature 2004-2009, c'est le Contrat pour l'Economie et l'Emploi qui fut signé avec les acteurs du Conseil Economique et Social. Le New Deal acta quant à lui un pas en avant, en faisant participer les partenaires sociaux au suivi de la mise en œuvre des actions menées et non plus uniquement à la collaboration dans l'écriture des priorités politiques.

Le précédent Gouvernement a impulsé une étape supplémentaire dans cette collaboration entre acteurs politiques et socio-économiques. Le Gouvernement a souhaité, à travers un **Sommet Social Extraordinaire**, déterminer les priorités à mettre en œuvre chaque année avec les partenaires sociaux, et ce avec des objectifs concrets, assortis de moyens identifiés accompagnés d'un échéancier clairement établi. Ces actions sont suivies par le Comité Bruxellois de Concertation Economique et Sociale (CBCES - organe de concertation tripartite de la Région). C'est à nouveau dans une logique concertée que le bilan et l'évaluation des actions menées ont lieu, soutenus par des indicateurs précis.

2/ Eléments clés de l'évolution récente du contexte socioéconomique régional.

Paradoxalement, la Région bruxelloise, à l'instar d'autres villes européennes, connaît des évolutions économiques favorables en termes de richesses produites et de concentration de l'emploi en son sein. Néanmoins, malgré une croissance supérieure à la moyenne nationale, la situation sociale continue à se dégrader. Ainsi, le chômage connaît sur une longue période une croissance plus élevée que la moyenne. La situation de la zone métropolitaine bruxelloise illustre particulièrement bien le phénomène qu'on appelle le « paradoxe urbain ». En effet, les grandes métropoles européennes, dont Bruxelles, sont redevenues les

moteurs de la croissance de l'Union européenne. Néanmoins, cette richesse créée ne se traduit pas nécessairement dans la réduction de la fracture sociale. Malgré une forte concentration des emplois en ville, une partie importante des résidents est exclue de cette richesse. La Région compte parmi les régions les plus riches d'Europe en termes de PIB par habitant et affiche, simultanément, un taux de chômage très élevé contribuant à la paupérisation d'une part croissante de sa population. Ce paradoxe de la ville, productrice de richesse et de pauvreté, est encore plus accentué en Région de Bruxelles-Capitale lorsqu'on examine les clivages socioéconomiques en son sein.

Cette apparente dichotomie entre évolution économique et évolution sociale trouve une explication dans la forte présence des navetteurs qui travaillent à Bruxelles mais n'y résident pas. Les performances économiques de la Région s'en trouvent en effet dopées, sans qu'elles ne reflètent toutefois la situation sociale de la population bruxelloise.

Par ailleurs, le double mouvement d'internationalisation que connaît Bruxelles, à savoir la mondialisation « par le haut » et « par le bas » que d'aucuns ont pu souligner, vient renforcer les phénomènes de dualisation qui caractérisent la Région bruxelloise. D'une part, l'emploi généré par les nombreuses institutions à caractère international qu'abrite Bruxelles profite trop peu aux Bruxellois et, d'autre part, en raison de l'attrait qu'elle exerce en tant que capitale européenne et belge, la Région bruxelloise est la porte d'entrée d'un important flux de migrations externes, en provenance de pays européens, mais aussi de pays moins riches. De plus, si la croissance économique bruxelloise et l'attrait qu'exerce Bruxelles génèrent des emplois, il s'agit principalement d'emploi à haute qualification qui ne permet pas de résorber un chômage à plus faible qualification.

A cet égard, on rappellera que la Région est confrontée, depuis de nombreuses années, à une désindustrialisation sévère de son tissu économique. Confrontées à un manque de terrains industriels disponibles, aux contraintes d'exploitation importantes qu'impose tout espace urbain, ainsi qu'à des difficultés d'accès croissantes pour leurs travailleurs et pour le transport de leurs marchandises, de nombreuses industries ont fait le choix de la délocalisation et ont d'ores et déjà quitté la région bruxelloise pour s'installer *-dans le meilleur des cas-* dans sa périphérie. L'emploi industriel doit donc être placé sous haute protection. Une attention particulière doit être ainsi accordée à l'ancrage bruxellois des trois dernières grandes entreprises industrielles que sont Audi, la Sabca et Viangro et des entreprises de service industriel, soumises à la concurrence étrangère.

Enfin, la création d'emplois, bien qu'elle ait été plus forte qu'en Flandre et en Wallonie ces dernières années, ne suffit pas à absorber le flux de nouveaux entrants sur le marché de l'emploi, dont le nombre ne cesse d'augmenter en raison de la croissance démographique très forte que connaît Bruxelles¹.

¹ Extrait note de travail de l'Observatoire bruxellois de l'Emploi, mai 2015

3/ Bilan et évaluation du New Deal bruxellois

La Stratégie 2025 pour Bruxelles fonde une part de ses objectifs et engagements sur les constats partagés dans le cadre du Pacte de Croissance Urbaine Durable (rebaptisé New Deal bruxellois) et de l'évaluation de la Gouvernance de ce Pacte négocié et mis en œuvre de manière partagée par le Gouvernement et les partenaires sociaux bruxellois.

Cette évaluation réalisée par l'IBSA, soulevait les éléments suivants, qui ont accompagné la rédaction de la Stratégie 2025 pour Bruxelles :

- Les acteurs participants au New Deal ont émis le souhait de voir poursuivre cette méthode de travail via des collaborations croisées, de dépassement de certaines fragmentations politiques et institutionnelles sur le territoire bruxellois ;
- L'évaluation a souligné la nécessité de cibler les objectifs et priorités de ce type de Pacte afin de réaliser des actions à implémenter dans le cadre d'une législature mais aussi à plus long terme ;
- Le besoin de formaliser la gouvernance et la coordination d'un tel processus a été clairement identifié en tant que condition de réussite ;
- Les parties prenantes du New Deal ont souhaité poursuivre la dynamique en incluant tous les acteurs qui œuvrent dans l'enseignement, car ce domaine est considéré par tous comme une composante essentielle d'une politique d'emploi et de formation. Le CBCES élargi a été d'emblée le lieu identifié comme le plus propice pour la mise en perspective des approches des divers gouvernements actifs sur le territoire bruxellois afin d'élaborer, au niveau stratégique, un référentiel d'actions commun sur Bruxelles.

4/ La Stratégie 2025 pour Bruxelles : pour un nouveau dynamisme économique de la Région.

Le premier Sommet Social du 10 octobre 2014 a été l'occasion de faire le bilan du précédent SSE, mais également de poser l'architecture de la mise en œuvre de la future Stratégie 2025 avec les partenaires sociaux bruxellois.

La Stratégie 2025 a pour objectif de redynamiser l'économie bruxelloise avec une vision prospective sur 10 ans.

Pour ce faire, la mise en œuvre des politiques d'emploi, d'économie, de recherche, de formation et d'enseignement doit être croisée.

C'est pourquoi la Stratégie se traduit en 18 objectifs qui traversent l'ensemble de ces champs. Ces objectifs ont pour vocation :

- **de faire de Bruxelles la Capitale belge et européenne de l'esprit d'entreprendre et de l'innovation (Objectif global de l'axe 1 de la Stratégie 2025 pour Bruxelles)**

- **d'inverser le paradoxe de l'économie bruxelloise et d'augmenter la qualité de vie des Bruxellois, prioritairement par une participation plus grande au marché de l'emploi.** Augmenter l'emploi des Bruxellois en promouvant le dynamisme socio-économique de la Région et améliorer le cadre de vie (logement, mobilité et qualité de l'air, aménagement du territoire, social et santé...) c'est aussi rendre la ville-Région plus attractive pour ses travailleurs et ses entreprises.

La Stratégie 2025 pour Bruxelles sera mise en œuvre selon une **triple temporalité** :

- **A l'horizon 2025**, afin d'épouser un horizon prospectif ambitieux et qui dépasse la seule échéance législative;
- **A l'échelle de la législature**, afin de planifier l'exécution des engagements sur le terme de la législature et établir un bilan après 5 ans;
- **Annuelle**, afin de déterminer les priorités et d'assurer un suivi régulier de la mise en œuvre de la Stratégie.

Cette Stratégie sera mise en œuvre **en collaboration avec les partenaires sociaux** du Conseil Economique et Social. Cette collaboration portera sur différents niveaux opérationnels selon les chantiers :

- Certains chantiers de la Stratégie feront l'objet d'une priorité partagée. Leur pilotage et leur mise en œuvre se feront en collaboration avec les partenaires sociaux, qui s'engagent à les soutenir, en fonction d'une méthodologie de travail proposée par les partenaires gouvernementaux pour chaque objectif visé ;
- Certains chantiers, en priorités concertées, seront du pilotage direct du Gouvernement et feront l'objet d'une concertation approfondie avec les partenaires sociaux, sans pour autant qu'ils n'y engagent d'obligation d'intervention.

Enfin, la détermination des priorités annuelles de la Stratégie se fera également avec les membres du Conseil Economique et Social lors d'un Sommet Social précédant la rentrée parlementaire.

5. Conditions de réussite

La mise en œuvre de la Stratégie 2025 pour Bruxelles sera davantage garante d'une mise en œuvre efficiente moyennant les conditions de réussite suivantes :

- La Stratégie 2025 ne part pas d'une table rase. Dès lors, afin de tirer tous les enseignements du New Deal bruxellois pour l'emploi et la formation mis en œuvre lors de la législature précédente, les engagements transversaux du New Deal feront l'objet d'une analyse concertée avec les partenaires sociaux en CBCES. L'objectif en sera de clôturer les chantiers aboutis et d'évaluer les chantiers encore en cours.
- La Stratégie 2025 pour Bruxelles se veut un processus concerté et en partie partagé dans sa mise en œuvre avec les acteurs économiques et sociaux de la Région. Dès lors, afin d'assurer une participation optimale de ces derniers, les moyens du dialogue économique et social seront renforcés via, notamment, un soutien équilibré aux interlocuteurs sociaux ainsi qu'une rationalisation de la fonction consultative.
- La déclinaison sectorielle de la Stratégie 2025 pour Bruxelles étant du ressort des partenaires sociaux, ces derniers seront chargés au nom du Gouvernement, de négocier les protocoles sectoriels cadres et leur opérationnalisation.
- Tout au long de sa mise en œuvre, la Stratégie 2025 intégrera à travers l'ensemble des objectifs, les dimensions transversales de qualité et durabilité tant en matière d'économie que d'emploi et de formation.

Enfin, la Stratégie 2025 s'inscrit dans le contexte particulièrement délicat de la transition liée à la 6ème Réforme de l'Etat, dont l'impact sera particulièrement important pour les politiques d'emploi à Bruxelles. De nombreuses incertitudes planent encore sur un certain nombre d'aspects liés aux transferts de compétences et à leurs conséquences juridiques et budgétaires, et donc leur impact final sur les politiques régionales. En découle(ra) un travail législatif conséquent, la nécessité d'un suivi budgétaire précis et, last but not least, l'importance d'une concertation structurée avec les 2 autres Régions et le niveau fédéral dans une logique de fédéralisme de coopération au bénéfice des travailleurs, des demandeurs d'emploi et des entreprises.

La mise en œuvre de nouvelles politiques, telles que décrites dans la Stratégie, devra tenir compte des enjeux financiers liés aux clés utilisées dans la Loi de financement. Elle devra aussi gérer l'effet des facteurs de résilience et d'inertie propres aux systèmes en place et évaluer les impacts de toute décision dans le contexte du nouveau paysage institutionnel.

II. METHODOLOGIE

1/ Structure de la Stratégie

La Stratégie est structurée en **18 grands objectifs**. Ces objectifs sont issus de l'Accord de Gouvernement et des priorités déterminées lors du Sommet Social d'octobre 2014.

Chacun des 18 objectifs présentés dans cette Stratégie est porté par un Comité de pilotage. Celui-ci est composé d'un ou plusieurs membres de Gouvernement, **soutenus par les administrations concernées par la mise en œuvre des chantiers de l'objectif. Une délégation du Conseil Economique et Social sera également conviée.**

Ces objectifs font l'objet d'une **déclinaison en plusieurs chantiers opérationnels**. La mise en œuvre de ces chantiers sera pilotée par un ou plusieurs Ministres porteurs (avec possibilité de délégation à leurs administrations compétentes) ou par un ou plusieurs membres du Conseil Economique et social pour les chantiers relevant d'une priorité partagée avec les partenaires sociaux. Chaque chantier fera l'objet d'un canevas commun fourni par la cellule de support aux projets gouvernementaux du SPRB, reprenant le descriptif du chantier, l'échéancier, les budgets et financements disponibles ou nécessaires et les indicateurs de suivi utiles à l'évaluation.

Certains objectifs relèvent de la compétence de la Région bruxelloise, d'autres de la Région et des Communautés. C'est pourquoi **l'adoption et le suivi de ces 18 objectifs se font en CBCES ou en CBCES élargi selon le champ de compétence qu'ils recouvrent**. Les objectifs tels qu'ils ont été définis au sein de la Stratégie 2025 représentent des enjeux prospectifs définis a priori par la Région de Bruxelles Capitale et que partagent en tout ou en partie les partenaires sociaux et les Communautés, dont le concours est nécessaire à leur réalisation. Les entités communautaires, dans le champ de leurs compétences respectives, s'engagent dès lors à la poursuite de ces objectifs et leurs différents chantiers, sans naturellement qu'une obligation de résultat spécifique ne doive être considérée quant à leur adhésion à l'ensemble des engagements opérationnels qui les composent.

Pour ce qui concerne plus particulièrement les chantiers à adopter en CBCES élargi et à mettre en œuvre en collaboration avec les Communautés, **la Task Force « Emploi-Formation-Enseignement-Entreprise »** qui réunit les acteurs politiques et les services publics d'emploi et de formation, les acteurs socio-économiques du CESRBC et les acteurs de l'enseignement, sera le lieu d'analyse et d'expertise nécessaire à l'alimentation, à l'approfondissement et au développement des objectifs de la Stratégie 2025 relatifs à l'ensemble des chantiers articulant Emploi, Formation et Enseignement, dont tout particulièrement les chantiers des objectifs de renforcement des politiques croisées emploi-formation, de renforcement de la formation professionnelle et du Programme bruxellois pour l'enseignement. Ces différents chantiers rassemblent les travaux de l'Alliance Emploi-Formation-Enseignement.

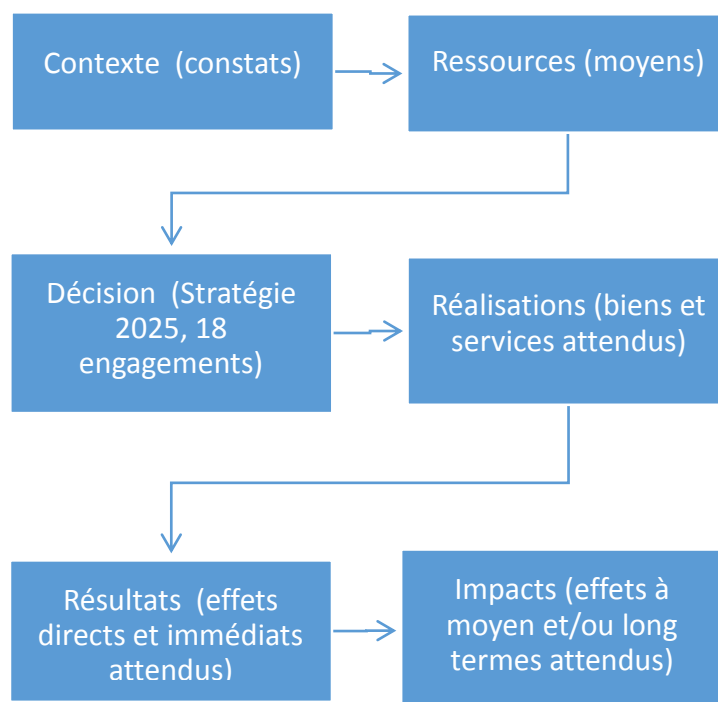
2/ Coordination de la Stratégie

Afin d'assurer la bonne mise en œuvre concertée des priorités de la Stratégie, **la coordination** sera assurée par le Ministre-Président et le Ministre de l'Economie et de l'Emploi. Pour ce faire, les Ministres s'appuieront sur la Cellule de support aux projets gouvernementaux qui sera renforcée de deux Equivalents Temps plein. De son côté, le Ministre de l'Economie et de l'Emploi désignera un référent «Stratégie 2025» au sein de BEE qui sera renforcé d'un ETP à cet effet. Par ailleurs, chaque administration participant à la mise en œuvre de la Stratégie désignera en son sein un référent « Stratégie 2025 ». Il s'agira des ETP engagés dans le cadre du précédent Pacte de Croissance Urbaine Durable, baptisé New Deal.

3/ Suivi de la Stratégie

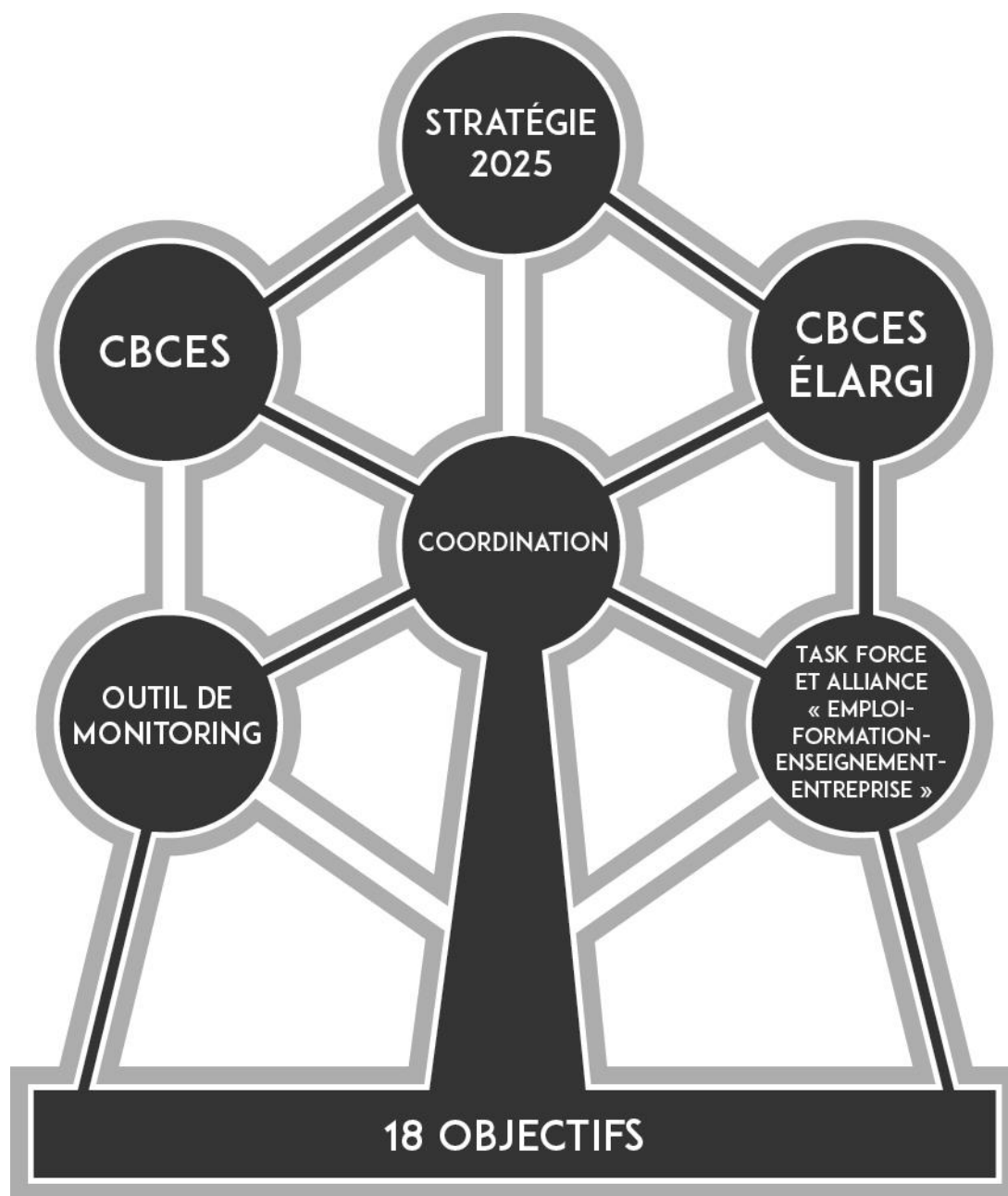
Un outil de suivi des réalisations (**Outil de Monitoring**) de la Stratégie sera mis en place et confié au nouveau bureau bruxellois de la planification. Ce dernier travaillera en synergie avec les services d'analyse et d'études des Administrations et services publics compétents et sous la coordination de la cellule de support du SPRB.

Reposant sur une logique d'intervention schématisée ci-dessous, cet outil permettra de fournir des informations sur les progrès réalisés en regard des objectifs visés par la Stratégie et ses différents chantiers. En effet, les réalisations, résultats et impacts attendus seront traduits en autant d'indicateurs lisibles et pertinents, contribuant secondairement à une évaluation qualitative des actions menées.



Le suivi régulier des engagements et de leurs chantiers se fera quant à lui via les Groupes de Travail, coordonnés par la cellule du SPRB. Sur base du monitoring, la cellule de support présentera un rapport annuel au CBCES et au CBCES élargi sur l'état d'avancement de la Stratégie, lequel devra servir à l'actualisation des priorités déterminées en Sommet Social avant chaque rentrée parlementaire.

4/ Schéma de la Stratégie



III. Les 10 objectifs de l'Axe 1 et leurs chantiers

Objectif 1 – Mise en œuvre de la 6^{ème} Réforme

Description de l'objectif :

Suite à la 6^{ème} Réforme de l'Etat, le Gouvernement a entamé le travail de prise en charge des différentes compétences et des dispositifs qui y sont associés.

La mise en œuvre de la 6 Réforme nécessite une série de conditions de réussite, notamment :

- Transversalité des questions liées à la sixième réforme de l'Etat (renvoi à d'autres engagements) ;
- Les aspects prospectifs au-delà des constats ;
- Précision des timings ;
- Meilleure précision des objectifs généraux de cet engagement quant à :
 - o La simplification et la lisibilité des dispositifs ;
 - o La préoccupation liée à la sécurité juridique dans la transition entre les dispositifs (et à l'évaluation des impacts positifs et négatifs des réformes sur les entreprises, les secteurs et les travailleurs) ;
 - o La concurrence interrégionale et la portabilité des dispositifs dans une logique interrégionale, ainsi que les relations avec l'entité fédérale ;
 - o La maîtrise des budgets liés à la Sixième réforme de l'Etat ;

Une attention particulière sera donnée aux dispositifs d'activation, de réduction de cotisations patronales ainsi qu'au système des Titres-Services. Une approche « groupe-cible » bruxellois sera au centre des stratégies d'avenir.

Comité de pilotage :

- Ministres porteurs :

Ministre-Président, Ministre de l'Economie et de l'Emploi

- Ministres associés :

Ministre des Finances et du Budget

- Partenaires :

CES, le SPRB, Actiris

- Type de concertation : Objectif partagé

Chantiers :

Chantiers	Engagement opérationnels
1/ Evaluation des dispositifs hérités du Fédéral suite à la 6^{ème} Réforme de l'Etat	• Mise en place d'un groupe de travail spécifique aux aspects « dispositifs d'activation et d'exonérations» entre le Ministre de l'Emploi/SPRB – BEE / Actiris pour réaliser un premier cadastre et définir les premières tendances d'utilisation au niveau de la RBC • Disposer d'une image la plus exacte possible des mesures en faveur de l'emploi ventilées par programme et mettant en évidence les programmes auxquels recourent majoritairement les entreprises dans chaque région mais aussi le profil et le secteur d'activités de ces entreprises ainsi que les groupes-cibles les plus concernés et le profil géographique (lieu de résidence/lieu de travail) de ces travailleurs tout en tenant compte pour chaque type d'action des impacts budgétaires (notamment ceux liés à la nouvelle gestion des cotisations sociales qui sera mise en place dans le cadre de la Réforme de l'Etat) ainsi que des effets de la concurrence interrégionale • Assurer une information régulière des travaux de la Task Force faitière vers les membres du Comité de pilotage de l'objectif • L'analyse des leviers budgétaires et des dispositifs existants, en ce compris préexistant à la réforme (e.a politique ACS) sera entreprise (dans le respect des conditions de réussite évoquées supra).
2/ Mise en œuvre d'un monitoring fin des dispositifs « Groupe-cible » existants	• Identifier les canaux de communication des monitorings réalisés par les entités fédérales (ONEM/ONSS/ANSSAPL/SPP IS/SPE) afin de connaître précisément la consommation budgétaire bruxelloise • Mettre en place un rapport de monitoring concernant l'utilisation des dispositifs « Groupe-cible » au sein de la RBC
3/ Analyse des profils des demandeurs d'emploi bruxellois les plus en difficulté par rapport à l'accès au marché du travail	• Etablir un rapport d'analyse sur les caractéristiques des demandeurs d'emploi bruxellois – Mise à jour sur base des données pour 2014 • Définir une méthodologie d'analyse suffisamment flexible pour intégrer les évolutions des profils des demandeurs d'emploi

4/ Analyse des besoins des entreprises bruxelloises en vue de la création d'emplois « Groupe-cible »	• Identifier les entreprises consommatrices des dispositifs « Groupe-cible » (inclus dans l'étude « Groupe-cible ») • Etablir les dispositifs « intéressants » pour les entreprises afin de stimuler l'utilisation des dispositifs « Groupe-cible » • Etablir les conditions de réussite pour l'entrée des travailleurs dans des emplois durables (formation...)
5/ Développement d'une stratégie « Groupe-cible » spécifique à la RBC	• Sur base des résultats des 5 premiers chantiers, rédiger une Note stratégique au Gouvernement concernant la politique « Groupe-cible » spécifique à la Région bruxelloise à mettre en œuvre à partir de 2016, tenant compte du principe de transition dans les dispositifs « Groupe-cible »
6/ Création d'une stratégie de transition vers l'emploi durable	• Soutenir l'émergence d'emplois durables et de qualité en vue d'une transition des dispositifs « Emplois Groupe-cible » vers des « Emplois durables et de qualité » (engagement « Qualité emploi »)
7/ Gestion de la mobilité interrégionale des travailleurs et des employeurs	• Concertation avec les deux autres Régions afin d'éviter le dumping social (engagement « Qualité emploi ») • Intégrer la question de la Communauté métropolitaine dans le processus (engagement « Communauté métropolitaine »)
8/ Intégration du dispositif Titres-Services dans le champ de compétence de la Région	• Contrat concernant l'édition des chèques • Gestion de l'aspect interrégional du dispositif (2015 Protocole d'accord) • Prévoir l'accord de coopération (à partir de 2016)

Objectif 2: Elaboration d'un Small Business Act bruxellois

Description de l'objectif :

Le Gouvernement s'est engagé à adopter sous forme de charte et au terme d'une concertation avec les partenaires sociaux, un Small Business Act embrassant les réalités bruxelloises et notamment l'amélioration des relations entre pouvoirs publics et les PME/TPE en vue d'avoir une administration «business friendly» (accueil, efficacité, marchés publics, simplification administrative...) pour renforcer le soutien à l'entrepreneuriat, l'accès au financement, l'accompagnement personnalisé des candidats entrepreneurs et offrir un environnement plus incitatif pour le développement des PME.

Le Gouvernement et les partenaires sociaux soutiendront le processus de simplification administrative respectueuse d'une régulation optimale.

Dans ce cadre le Gouvernement analysera les points névralgiques publiés annuellement par Impulse ainsi que les analyses d'autres acteurs issus du monde entrepreneurial de manière à améliorer le SBA.

Comité de pilotage :

- Ministres porteurs :

Ministre de l'Economie et de l'Emploi, Ministre-Président

- Ministres associés :

Secrétaire d'Etat en charge de la Recherche scientifique, Secrétaire d'Etat à la Transition numérique, Secrétaire d'Etat à la Simplification administrative, Secrétaire d'Etat au Commerce Extérieur, Ministre de l'Environnement.

- Partenaires :

CES, Impulse, SRIB, BEE, (en ce compris BI&E), Innoviris, Agence Easybrussels, CIRB.

- Type de concertation : Objectif concerté.

Chantiers :

Chantiers	Engagements opérationnels
Processus d'adoption du SBA	
1. Un groupe de travail réunissant le Cabinet du Ministre de l'Economie, les Secrétaires d'Etat associés et BEE, la SRIB, Impulse et les autres administrations compétentes est mis en place pour produire une note d'orientation sur base de l'étude sur le SBA dont le GRBC a pris acte en avril 2014	- Opérationnaliser dans une note d'orientation un projet de SBA qui ciblera en particulier la création d'un package entrepreneurial, la facilitation de l'accès aux marchés publics pour les PME et TPE, l'évaluation de l'environnement réglementaire pour l'adapter aux nouvelles avancées technologiques, la mise en place d'un pôle financier unique regroupant l'ensemble des acteurs et des dispositifs de soutien au financement en vue de répondre aux besoins des entrepreneurs, ou encore, le renforcement de la lutte contre le dumping social. - La note d'orientation sera construite tenant compte notamment de l'étude réalisée en 2014, des points névralgiques relevés par Impulse, de la somme des contributions déjà reçues des acteurs et partenaires sociaux, ainsi que des mesures prises au niveau des autres entités.
2. Consultation des acteurs économiques et sociaux afin d'élaborer un Small Business Act adapté au contexte bruxellois	Les partenaires sociaux émettent des suggestions sur base d'un 'Draft Zero' qui sera soumis au groupe de travail, et/ou de manière proactive en amont de la réception de celui-ci.
3. Le projet de Small Business Act, accompagné de ses implications réglementaires et opérationnelles, est soumis au CES	
4. Adoption du SBA par le GRBC accompagné de ses implications réglementaires et opérationnelles	
5. Promotion du SBA auprès des entreprises	

Grands chantiers du SBA	
6. développer une administration business friendly	• Analyse systématique des nouveaux projets de réglementations en vue de limiter au maximum les coûts administratifs et les charges pour les PME et TPE qu'elles pourraient créer (Test-PME). • Instaurer une diminution substantielle des charges administratives pour les PME et TPE en procédant à des dérogations, des périodes de transition et des exemptions. • Coordonner les demandes des administrations vis-à-vis des PME et TPE (CRM commun, voir engagement 3). • Etablir un point de contact auquel les parties intéressées peuvent signaler les réglementations ou procédures qui entravent les activités des PME et TPE. • Mettre en place un Guichet unique pour les PME et TPE (cfr engagement 3 Rationalisation des outils).

7. Augmenter l'accès au financement	• Renforcer les moyens dévolus aux micro-crédits • Etablir une réglementation stricte de délais de paiement des fournisseurs par les pouvoirs publics adjudicataires (locaux ou régionaux) - maximum 30 jours • Etude de la faisabilité de la mise en place d'une caisse de compensation afin de lutter contre les difficultés de trésorerie liées aux retards de paiements des pouvoirs publics • Renforcer le financement de la R&D pour les PME et TPE avec un accent sur la phase entre innovation et étape de commercialisation • Partant de la difficulté des entreprises (et en particulier des PME) à se financer, rationaliser le pôle de financement en tenant compte tant des produits développés par la SRIB et les autres opérateurs publics de même que de l'interaction et des complémentarités avec les acteurs privés en matière de financement • Création d'un environnement favorable à des mécanismes de financement alternatif type win-win lening, crowdfunding...)
8. Simplifier les conditions de transmission d'entreprises	• En lien avec le processus de rationalisation des outils (engagement 3), mise en place des outils nécessaires au rapprochement entre les entreprises susceptibles d'être transmises et des acquéreurs potentiels (cfr aussi engagement Réforme fiscale) • Simplification de la réglementation sur la transmission d'entreprises
9. Prévenir les faillites	• Mise en place d'un dispositif de Seconde chance pour les entrepreneurs ayant déposé leur bilan (Accompagnement offert aux entrepreneurs retenant leur chance ...) • Prévention active des faillites

10. Améliorer les permis d'environnement	• Une meilleure coordination de la gestion des permis mixtes (permis d'environnement et permis d'urbanisme) • Révision de la liste des installations classées • Elaboration de guides à l'attention des exploitants d'activités classées • Elaboration d'un Codex (code des conditions d'exploiter sectorielles) relatif aux secteurs de l'immobilier, du commerce, de l'automobile et des ateliers de production
11. Faciliter l'accès aux marchés publics	• Mise en place d'un portail pour élargir l'accès aux informations concernant les marchés publics inférieurs aux seuils de l'UE • Partager les attestations de bonne exécution délivrées par les pouvoirs publics bruxellois et constituer un « réservoir »
12. Création d'un package entrepreneurial (en lien avec engagements 3 et 4)	• Mise à disposition de locaux • Bourses de démarrage • Accès à des crédits fiables pour tous (Brusoc, Fonds de participation, micro-crédits...) • Accompagnement personnalisé • Accompagnement spécifique pour le lancement d'entreprises d'économie sociale
13. Soutenir des projets de RDI courts au sein des entreprises	• Intégrer des chercheurs au sein des PME pour la réalisation de projets courts portant sur la résolution d'un problème pratique au sein de l'entreprise • Elargir les chèques-innovation
14. Promouvoir l'internationalisation des PME bruxelloises	• Renforcer les structures d'accompagnement pour les neo-exportateurs • Mettre en place un outil financier à destination des PME qui désirent exporter

15. Faciliter l'adoption par les PME et TPE d'un mode de production plus durable	• Mettre en place une grille de critères « verts » ou « durables » afin de l'intégrer aux différents outils d'aides bruxellois • Assurer une communication ciblée détaillant les différentes mesures disponibles liées aux activités vertes et à la transition énergétique des entreprises
---	---

Objectif 3 : Rationalisation des différents organismes actifs en matière de service et de soutien aux entreprises.

Description de l'objectif :

Dans la suite de l'objectif précédent, le Gouvernement a approuvé une feuille de route pour mettre en œuvre la rationalisation des instruments économiques conformément à la Déclaration de Politique Régionale 2014-2019. Celle-ci engage le Gouvernement à analyser en profondeur le paysage institutionnel et organisationnel bruxellois dans le domaine économique en vue d'optimiser les instruments dont il dispose.

La réflexion sur la rationalisation des instruments économiques est un aspect d'un chantier plus large visant à créer un environnement favorable à la création et au développement des entreprises sur le territoire bruxellois. Elle sera menée de concert avec d'autres priorités de la DPR dans les domaines de l'économie telles que la remise à plat des aides, l'adoption d'un Small Business Act et la mise en œuvre de nouvelles lignes directrices pour l'octroi des subsides facultatifs.

Les objectifs généraux de la réforme doivent s'organiser autour de deux axes :

1. Améliorer l'efficacité de l'existant :

- Limiter les redondances entre les acteurs pour gagner en efficacité ;
- Couvrir l'ensemble des besoins nécessaires au développement des PME ou TPE.

2. Simplifier l'offre disponible et en accroître la lisibilité :

- Accroître les synergies et les complémentarités entre les organismes de soutien aux entreprises ;
- Offrir une administration « business friendly », dans l'esprit d'un guichet unique de service et de soutien aux entreprises.

Comité de pilotage :

- Ministre porteur :

Ministre de l'Economie et de l'Emploi

- Ministres associés :

Ministre-Président, Secrétaire d'Etat en charge de la Recherche scientifique, Secrétaire d'Etat en charge du Commerce Extérieur, Secrétaire d'Etat à la Transition numérique.

- Partenaires:

CES, Impulse, SRIB, BEE (Incl. BI&E), Innoviris, Atrium, Citydev, CIRB, IBGE.

- Type de concertation : Objectif concerté.

Chantiers :

Chantiers	Engagements opérationnels
1. Economies d'échelle à court terme	Les organismes ayant déménagé au bâtiment UNO (Innoviris, Impulse et Atrium) se concertent pour proposer de premières mesures d'économies d'échelle et de diminution de coûts de structure par la mutualisation des ressources.
2. Diagnostic des enjeux et des pistes de réforme du paysage institutionnel bruxellois de soutien à l'entreprise	Analyse institutionnelle et organisationnelle du paysage bruxellois du soutien aux entreprises (Etude sur la rationalisation des missions et des structures économiques en Région de Bruxelles Capitale.) Cette étude a pour vocation d'approfondir l'analyse et de compléter les différents scénarios déjà été évoqués par le Gouvernement précédent suite à l'étude qui avait été menée en 2011. Les complémentarités et pistes de constitution de réseaux mixtes public/privé seront analysées dans ce cadre. Les missions des organismes publics, ou exerçant des missions de service public, tels que BEE (y compris BIE), Impulse, Atrium, Citydev (volet expansion économique), la SRIB et ses filiales, le Fonds Bruxellois de Garantie et le Fonds de participation tel qu'il a été régionalisé sont au centre de l'analyse. Etant donné le nécessaire « continuum » entre la recherche & développement, l'innovation et le développement économique, les interactions entre ces organismes et Innoviris seront également étudiées. En plus des objectifs de lisibilité et de complémentarité, cet effort de rationalisation doit permettre de dégager à terme des marges budgétaires susceptibles d'être réaffectées au profit des entreprises. Cette réflexion sera également alimentée par le développement du nouveau Plan régional d'Innovation (PRI) qui ciblera les domaines de spécialisation intelligente de l'économie bruxelloise (cf. chantier 9)

3. Consultation et définition d'objectifs partagés pour la réforme	• Conformément à la DPR, l'avis et les suggestions rendus par le CESRBC feront partie intégrante de la réflexion à mener. • Développer une offre de services publics basée sur la demande de soutien des entreprises : l'organisation des Assises de l'entrepreneuriat au dernier trimestre 2015. Ces Assises doivent permettre aux entrepreneurs de s'exprimer sur les propositions qui seront sur la table et d'assurer ainsi que l'offre de services est en adéquation avec la demande de soutien pour le développement de l'économie à Bruxelles
4. Adoption d'une Stratégie de rationalisation	Améliorer la lisibilité et l'accessibilité de l'offre de services publics aux entrepreneurs bruxellois. Le point de départ de cette réforme doit être le cycle de vie de l'entreprise : de l'idée d'un projet (pré-crédation) à la transmission en prenant en compte tous les besoins d'appuis entre les deux, dans les phases de création, de post-crédation et même de prévention des faillites. Plutôt que de partir des acteurs offrant actuellement un soutien aux entreprises dans ces différentes étapes, la stratégie doit se développer à partir des « métiers » qu'ils couvrent au service des entreprises et des besoins réels de celles-ci : le conseil et l'accompagnement, le développement et le financement. Il s'agit à la fois d'optimiser les moyens dont dispose la Région pour chacun des pôles « <i>Conseil et accompagnement</i> », « <i>Développement</i> » et « <i>Financement</i> », mais également au sein de chacun de ces 3 pôles.
5. Un outil de suivi commun (de type CRM) est mis en place pour assurer l'évaluation des soutiens (techniques ou financiers) apportés aux bénéficiaires	Permettre le suivi des aides octroyées aux entreprises quel que soit le mécanisme utilisé (EXPA, subside facultatif, soutien Innoviris, soutien BIE, soutien VisitBrussels etc) via un outil informatique. L'outil informatique permet la traçabilité de l'accompagnement donné aux entreprises (CITYDEV, IMPULSE, SRIB, Jobyourself, BIE) L'outil permet enfin une simplification administrative via une centralisation des documents demandés.

6. Communication de la réforme de rationalisation	Informar correctement les opérateurs concernés par la réforme (sur le plan du contenu, des délais, des étapes, ...)
7. Mise en œuvre de la réforme de rationalisation	• Modifier éventuellement les statuts des organismes. • Mesurer les réorganisations internes. • Intégrer les économies d'échelle et réévaluer les coûts de structures dans le projet de budget.
8. Les dotations des organismes publics et les subsides octroyés en 2016 appuient la stratégie de soutien aux entreprises telle que décidée dans le cadre de la rationalisation	Soutenir efficacement les TPE et PME via les différents outils dont dispose la RBC.
9. Evaluation des mesures prises dans le cadre de la rationalisation et identification des mesures encore à mettre en œuvre par rapport à l'objectif	Un état des lieux de la mise en œuvre de la rationalisation, une évaluation de l'efficacité des mesures déjà prises et une éventuelle réorientation des mesures encore à prendre est effectué en 2017

Objectif 4 : Evaluation et réorientation des aides aux entreprises vers des activités porteuses d'emploi et de valeur ajoutée

Description de l'objectif :

L'évaluation des aides aux entreprises et leur recentrage sur l'appui au développement d'activités économiques porteuses d'emplois et de valeur ajoutée pour la Région seront les préoccupations premières du Gouvernement pour cet objectif, qui sera mis en lien avec les chantiers relatifs aux politiques croisées emploi-formation et les métiers porteurs d'emplois identifiés dans la Stratégie 2025.

Les conditionnalités (par ex. à l'emploi et/ou la formation) seront modulées en fonction des différents types d'aides et proportionnelles à leur montants. Le Gouvernement ciblera également l'accroissement des moyens financiers consacrés au financement et à la majoration de subsides à l'investissement pour les grandes entreprises, les PME et TPE dont le taux de travailleurs sélectionné par Actiris est le plus important sous forme de package entrepreneurial de soutien et d'une politique active de soutien au commerce de proximité.

Comité de pilotage :

- Ministre porteur :

Ministre de l'Economie et de l'emploi.

- Ministres associés :

Ministre-Président, Secrétaire d'Etat au Commerce Extérieur, secrétaire d'Etat à la Recherche scientifique.

- Partenaires :

CES, BEE (en ce compris BI&E), Impulse, Atrium, Innoviris, SRIB, FBG, Bruxelles Environnement.

- Type de concertation : Objectif concerté.

Chantiers :

Chantiers	Engagements opérationnels
1. Le groupe de travail est mis en place et produit une <i>note d'orientation sur la future philosophie d'octroi des aides à l'expansion économique et des autres dispositifs de soutien financier</i> (Comext, Innoviris, SRIB,...) – en lien avec les objectifs de la DPR	Une réflexion sur la réforme de ces aides est menée afin de garantir non seulement leur lisibilité mais également la cohérence par rapport aux objectifs des politiques économiques menées, aux besoins premiers exprimés par les entreprises, en particulier les TPE/PME et l'accès à l'emploi et à la formation des Bruxellois. La réorientation des dispositifs d'aide se fera en lien avec la logique du package entrepreneurial de soutien. Les aides octroyées par les pouvoirs publics doivent avoir de réels effets-leviers liés au développement et au dynamisme de l'économie bruxelloise et son impact sur l'emploi et la formation des Bruxellois, et supprimer les effets d'aubaine en tenant compte de la réglementation européenne en matière d'aides d'Etat. Une note évaluative passe au crible le dispositif d'expansion économique et les dispositifs de soutiens financiers existants (Comext, SRIB, Innoviris) à la lumière des engagements pris dans la DPR

2. Dans un cadre plus large que la mise à plat des aides aux entreprises, les subsides facultatifs Economie/Emploi/ Commerce/ Commerce extérieur font l'objet d'une évaluation et de nouvelles directives assurant leur contribution effective aux politiques de l'emploi, de l'économie, de l'économie sociale et du commerce développées par la RBC	• Définir des critères et des conditions d'octroi des SF recentrés sur les priorités politiques dans les domaines de compétences concernés • Octroyer les SF à des projets pilotes ou innovants dans les secteurs prioritaires, innovants ou porteurs d'emploi et aux niches d'emploi • Améliorer la transparence dans l'octroi des subsides • Mesurer l'impact des subsides régionaux en lien avec les objectifs de la politique régionale • Mesurer l'impact de la remise à plat au regard des dispositifs mis en place par les autres régions (Cfr objectif Communauté Métropolitaine – axe 2)
3. Note d'orientation sur la réforme des dispositifs de soutien et consultation des acteurs	• Opérationnaliser dans une note d'orientation un projet de réforme de l'ordonnance Expansion économique et de l'ordonnance Comext, ainsi que des autres dispositifs de soutien financier. • Dans une logique de service aux usagers, le monde entrepreneurial est consulté dans le cadre des Assises de l'Entrepreneuriat (en lien avec les engagements EE 1 et 2 sur la rationalisation des aides et des structures)
4. Mise en œuvre de la zone de développement	• Sur base de l'arrêté approuvé par le Gouvernement, le dispositif d'octroi d'une aide supplémentaire aux entreprises qui investissent dans la zone dite "Zone de développement" est mis en œuvre • Evaluation et intégration des mesures liées à la Zone ZEUS dans la réforme des aides"
5. Révision des ordonnances EXPA et COMEXT en lien avec la révision de l'ordonnance R&D (cfr engagement 9)	• Adaptations réglementaires et opérationnelles et réforme des outils financiers • Conjointement : réforme de l'ordonnance de 2009 visant à promouvoir la recherche, le développement et l'innovation • Conjointement : Réforme des mécanismes de financement de la SRIB

6. Mise en œuvre du nouveau dispositif d'expansion économique et Comext et de la nouvelle mouture de l'ordonnance de 2009 visant à promouvoir la recherche, le développement et l'innovation (voir engagement 9 sur le soutien à la recherche et l'innovation), ainsi que des mécanismes de financement de la Région (SRIB)	• Promotion et diffusion des informations relatives aux nouvelles aides via une optimisation des outils d'information • Mise en œuvre intégrée en lien avec le SBA, la rationalisation des outils et les initiatives sectorielles
---	--

Objectif 5 : Stratégie de renforcement de la promotion des exportations et de l'attraction des investissements étrangers en RBC

Description de l'objectif:

L'objectif est l'intensification des relations économiques et commerciales avec les partenaires étrangers tout en tenant compte des spécificités du tissu économique bruxellois. La Belgique constituant un petit marché, l'expansion des entreprises et la création d'emploi ne peuvent être assurées que par une orientation vers l'étranger. Il revient au Gouvernement de soutenir les entreprises bruxelloises dans leurs démarches internationales et d'attirer des entreprises étrangères dans notre Région.

Comité de pilotage :

- Ministres porteurs :

Ministre de l'Economie et de l'Emploi, Secrétaire d'Etat au Commerce extérieur

- Ministres associés :

Ministre-Président, Ministre des Relations extérieures

- Partenaires :

CES, BI&E, VisitBrussels, Bruxelles International, Impulse, SRIB

- Type de concertation : Objectif concerté

Chantiers :

Chantiers	Engagements opérationnels
1. Favoriser les relations commerciales avec les pays prioritaires : - BRICS - L'Union Méditerranée - Le continent africain - Autres en fonction des évolutions économi-ques mondiales	INVEST
	Développement d'argumentaires spécifiques aux pays prioritaires
	Mise à disposition des outils de promotion des atouts bruxellois dans les langues des pays prioritaires : site web et réseaux sociaux
	Organisation de séminaires Invest en collaboration avec les chambres bilatérales des pays visés
	Renforcement de la prospection dans les pays-cibles d'investisseurs potentiels
	Mise à disposition de l'Incubateur Invest (Welcome Pack) prioritairement aux pays prioritaires
	EXPORT
	Sensibilisation des entreprises bruxelloises concernant les opportunités d'exportation dans les pays prioritaires : séminaires, site web, réseaux sociaux
	Organisation récurrente d'actions de promotion des exportations dans ces pays prioritaires : missions économiques, invitations d'acheteurs, stands collectifs aux foires
	Intensification des liens avec les des entrepreneurs issus de la diversité bruxelloise
	Protection des TPE/PME contre les risques liés à l'exportation vers les pays prioritaires
	Optimalisation des demandes d'aides financières à l'exportation liées à ces marchés prioritaires (cfr. Infra)
	RESEAU AEC
	Couverture des pays-cibles prioritaires par un Attaché économique et commercial
	Représentation plus large que commerciale dans les pays prioritaires (City marketing)

2. Renforcer la stratégie d'attraction des entreprises pour qu'elles installent leur Hub européen en RBC	Cibler un <u>autre public</u> que les grandes entreprises (tel que les associations internationales, les grandes enseignes commerciales et les investisseurs mobiliers)
	Promouvoir les spécificités et atouts des 10 nouveaux pôles de développement au fur et à mesure de leur capacité à accueillir de nouveaux investisseurs étrangers (chaînon manquant de l'économie bruxelloise + effet cluster)
	Chercher des investisseurs étrangers pour soutenir les entreprises bruxelloises qui ont des difficultés à trouver en Belgique les fonds nécessaires à leur croissance
3. Dynamisation/ optimisation du réseau des attachés économiques et commerciaux (AEC) dans la prospection de marchés	Mise en œuvre d'une <u>mobilité régulière</u> et transparente sur la base du nouveau contrat-type entré en vigueur au 01/07/2014, et/ou d'un nouveau système incitant à la mobilité volontaire (anticiper les départs à la retraite)
	Redéploiement ciblé, objectif et stratégique du réseau en fonction des objectifs économiques de la Région et en concertation avec les deux autres Régions
	Renforcement de l'information et de la formation continuée des AEC dans le cadre notamment des nouvelles compétences Tourisme, et en général de l'évolution de la stratégie régionale
	Renforcement de la cellule et des outils dédiés à l'encadrement, l'accompagnement et l'évaluation des AEC à la lumière de leur nouveau statut et contrat
4/ Positionnement de BIE, par rapport aux autres organismes bruxellois, en tant que Guichet Unique pour : - les entreprises bruxelloises souhaitant se développer à l'international, et - les investisseurs étrangers souhaitant se développer en RBC	Ce chantier fait intégralement partie de l'objectif 2 : rationalisation des organismes. • Analyse mi-2015 des missions/activités (eg. par rapport à l'internationalisation) des organismes du paysage bruxellois de l'entreprise. • Sélection fin 2015 d'un scénario de rationalisation de ces missions/activités/organismes (par GRBC, après consultation et information des entreprises, organismes, partenaires sociaux). • Mise en œuvre à partir de 2016 de ce scénario (contenant une éventuelle redéfinition des missions, statuts, dotations/budgets + éventuels rapprochements physiques pour les différents organismes)

5/ Réorientation des aides financières à l'exportation, avec un focus sur : - les secteurs porteurs de la Région (notamment les services, les ICC, les TIC, les infrastructures, l'alimentation, la santé,...) - les néo-exportateurs - les pays ciblés comme prioritaires par la Région	Ce chantier sera abordé dans l'objectif remise à plat des aides aux entreprises et dans l'objectif SBA
--	---

Objectif 6 : Entreprendre de grands investissements

Description de l'objectif :

La Région bruxelloise poursuit un important effort visant à garantir le maintien sur son territoire de grands investissements publics nécessaires à son développement et constituant d'importants leviers au soutien de son économie et de son rôle de moteur économique du pays. Ces investissements publics, communaux et régionaux, et les leviers publics nécessaires à des initiatives privées, accompagneront la priorisation des chantiers portés par la Stratégie 2025.

Comité de pilotage :

- Ministre porteur :

Ministre-Président

- Ministres associés :

Ministre de l'Economie, Ministre de l'Environnement et du logement, Ministre de la Mobilité, Ministre des finances et du budget

- Partenaires :

CES, BPL, futur BBP, Bruxelles mobilité, IBGE, SLRB, Citydev, Fonds du logement, SAU

- Type de concertation : objectif concerté

Chantiers :

Chantiers	Engagements opérationnels
1/Renforcement de la « gouvernance territoriale »	• Réforme des acteurs du développement territorial et regroupement des administrations en charge de la statistique, de la connaissance territoriale et de la planification au sein d'une nouvelle structure – le Bureau bruxellois de planification – et la création d'un acteur foncier et de mise en œuvre des pôles de développements – la Société d'aménagement urbain. • Réforme des textes législatifs de la politique d'aménagement du territoire (COBAT) en vue d'une simplification des procédures et de l'urbanisme (RRU) en vue d'adapter cet outil à la densification des quartiers. • Réforme de la politique de rénovation urbaine – d'une part par la création des Contrats de rénovation urbaine destinés à recoudre le tissu urbain à des échelles supra-locales et, d'autre part, par une amélioration de la législation des contrats de quartier.
2/ Le développement du site du Heysel	Projets portés : Salle de spectacle d'envergure internationale ; Quartier commerçant ; Logements (450 logements dans NEO 1); Nouvelle salle de congrès ; Nouveau stade de football sur le parking C ; prolongement du métro au Parking C et création d'un parking de transit A terme, au total : - près de 2.000 emplois générés par la construction - près de 2.000 emplois potentiels générés par l'activité économique - plus de 1.500 habitants
3/Le site Reyers	Projets : Pôle média ; Nouveau quartier de 450.000 nouveaux m² dont 95.000 m² pour les sièges de la VRT et de la RTBF situés au milieu du site ; 55% de logements ; Etude relative au réaménagement de l'E40 en boulevard urbain dont l'attribution vient d'être faite A terme, au total :

	- plus de 4.000 emplois générés par la construction - plus de 3.200 emplois potentiels générés par l'activité économique - près de 7.000 habitants
4/ Site de la gare de l'Ouest	Projet : Densification et aménagement du terrain en friche aux abords du rail (13 ha) Création d'un espace public de qualité. Mixité fonctionnelle. Valorisation des connections piétonnes Est-Ouest
5/ Le Quartier du Midi	Projet : Réhabilitation de la Gare; Réaménagement et affectation des quadrilatères, prévoyant l'implantation d'un marché qualitatif permanent; Immeuble de logement; Enfouissement du tram dans un tunnel Constitution; Réaménagement de l'intérieur de la gare; Réaménagement du socle de la Tour du Midi ; Réalisation du projet Victor ; Mobilité et travaux publics dans le cadre du schéma directeur de la gare du midi. A terme, au total : - près de 3000 emplois générés par la construction ; - plus de 6.000 emplois potentiels générés par l'activité économique ; - près de 3.500 habitants - Construction de 2000 logements
6/ Plan canal	Projets : Nouveau Musée d'art moderne et contemporain; 2.500 nouveaux logements; 7500 emplois; Espaces publics; Espace récréatif le long de la voie d'eau; Traversée cycliste et piétonne; projets concernant le pont Picard, le pont Comte de Flandre, le pont de la Porte de Ninove
7/ Site de Tour et Taxis	Projets : 370.000 m² dont au minimum 40% de logements; Nouveau parc de 10ha ; A terme, au total : - près de 3.500 emplois générés par la construction - plus de 4.000 emplois potentiels générés par l'activité économique

	- 3.500 habitants
8/ Josaphat	Projets : 1.800 nouveaux logements; Zone d'activité économique A terme, au total : - plus de 2.400 emplois générés par la construction - près de 1.000 emplois potentiels générés par l'activité économique - près de 4.000 habitants
9/ Zone-levier Delta	Projet : Pôle hospitalier (CHIREC); Entrée de Ville
10/ Zone-Schaerbeek-formation	Projets : Aménagement d'activités économiques et logistiques permettant la reconversion du site Mabru en ensemble fonctionnellement mixte. A terme, au total : - plus de 1.000 emplois générés par la construction - plus de 700 emplois potentiels générés par l'activité économique - plus de 7.000 habitants (sur Mabru)
11/ Réhabilitation d'autres sites	Sites visés : site des Casernes d'Ixelles ; Prisons de Saint-Gilles et de Forest ; Ancien site de l'OTAN, réaménagement de places (Schuman, Saintelette, Porte de Ninove, Madou, Louise-Porte de Namur, Place du Miroir.....
12/ Investissements transports en commun et infrastructures	- Vélo: aménagement de 80 km de pistes cyclables - Métro: augmentation de la capacité des lignes 1 et 5, prolongement de Bordet à Albert - Trams: création des lignes de tram 9, 94, 62, 71; construction du dépôt de tram Marconi ; nouveau dépôt de tram sur le Heysel - Parking : investissements pour la création de 8 nouveaux parkings de transit - Tunnels: rénovation tunnels petite ceinture

Objectif 7 : Mise en place d'une réforme fiscale

Description de l'objectif :

Les leviers fiscaux favorables au développement d'activités économiques, à la création d'emploi et l'augmentation du pouvoir d'achat de même que les réformes destinées à simplifier et harmoniser les perceptions et démarches administratives sur le territoire seront analysés en termes d'effet attendus notamment, et intégrés dans le cadre de la réforme fiscale annoncée pour 2017.

La 6^{ème} réforme de l'Etat a considérablement modifié les mécanismes de financement des Régions et des Communautés. Au nom de la logique de responsabilisation, les entités fédérées pourront mener une véritable politique fiscale, une politique adaptée à leurs besoins et nécessités. La Région de Bruxelles-Capitale préparera et introduira une importante réforme fiscale, respectant les objectifs budgétaires d'équilibre durant la législature.

La réforme aura comme objectif de rendre la fiscalité bruxelloise moins complexe, plus juste et plus favorable pour les Bruxellois et les entreprises bruxelloises. Un glissement de la fiscalité sur le travail vers la fiscalité sur le foncier s'effectuera. Par ailleurs, les outils de la fiscalité environnementale seront optimisés et rendus plus justes.

Les chantiers évoqués seront confrontés aux conclusions de la taskforce actuellement chargée de tracer les perspectives de la réforme fiscale de 2017 et composée de l'administration fiscale régionale et d'experts en fiscalité.

Comité de pilotage :

- Ministres porteurs :

Ministre-Président, Ministre du Budget et des Finances

- Ministres associés :

Ministre de l'Economie, Secrétaire d'Etat à la Transition numérique, Ministre du Logement et de l'Environnement

- Partenaires :

CES, AFB, BPL, Impulse, SRIB, BFB

- Type de concertation : Objectif concerté

Chantiers :

Chantiers	Engagements opérationnels
Une fiscalité économique plus lisible et plus juste, en faveur des PME et TPE	
1. Garantir le maintien et la continuité des entreprises en RBC	Modernisation et simplification de la fiscalité relative aux transferts intergénérationnels d'entreprises et des donations.
2. Spécialisation fiscale en vue d'un soutien renforcé aux PME et TPE	Assouplissement du régime préférentiel applicable aux PME et TPE, notamment dans le cadre de l'élargissement du Fonds de compensation fiscale
3. Lisibilité et harmonisation de la fiscalité économique	Le Fonds de compensation fiscale destiné à assurer l'adhésion des communes, par la contractualisation, à une fiscalité régionale favorable à l'économie et harmonisée à l'échelle du territoire régional sera renforcé quant à ses moyens et quant à ses objectifs. La pression fiscale sur les entreprises bruxelloises au sein des communes sera objectivée par des indicateurs annuels et transparents. Un moratoire sur les règlements-taxes qui annihilent l'emploi sera instauré à l'appui des moyens dégagés.
4. Evaluation de l'impact économique éventuel du « tax-shift »	La majoration du tarif de base du précompte immobilier et/ou une majoration des centimes additionnels au précompte immobilier sur lesquels repose le tax shift envisagé seront évaluées quant à leur impact potentiel sur les PME et TPE et l'évolution de la pression fiscale sur ces entreprises en RBC intégrée à l'analyse qui fondera la réforme, notamment pour les maisons abritant le commerce de leurs habitants
Soutien fiscal à l'économie et à l'investissement	
5. Mesure prise en soutien aux investissements des entreprises	Etudier la possibilité d'exonérer de précompte immobilier – pendant une période limitée de 5 ans maximum – les investissements en « matériel et outillage » qui conduisent à une augmentation du revenu cadastral
6. Interfédéralisation du ruling	Le Gouvernement bruxellois plaidera pour qu'à l'aune des nouvelles compétences fiscales dévolues aux Régions par l'effet de la sixième réforme de l'Etat, celles-ci soient pleinement associées aux décisions du Service des Décisions anticipées instauré au niveau fédéral
7. Association de la Région à des décisions relatives aux régimes spécifiques	Le Gouvernement bruxellois plaidera pour qu'à l'aune de la sixième réforme de l'Etat, les entités fédérées soient pleinement associées aux décisions adoptées par le Ministre des finances Fédéral et les instances fédérales

d'exonérations et d'avantages fiscaux instaurés en soutien à des niches d'activités	concernées, quant aux reconnaissances d'institutions donnant lieu à des exonérations, réductions et avantages fiscaux bénéficiant à des secteurs spécifiques et d'intérêt public, et notamment en matière de promotion des secteurs touristique et culturel, de recherche (dispense de précompte pour les chercheurs), d'institutions à finalité sociale, etc. (p.ex. dons aux institutions culturelles, comité coopératif)
Protection sociale et renforcement du pouvoir d'achat des Bruxellois	
8. Renforcer l'accès à la propriété durable des Bruxellois	Un mécanisme visant à réduire davantage les droits d'enregistrement sera, selon des modalités à convenir, introduit pour l'acquisition du logement où les acquéreurs fixeront leur domicile principal durablement (Réforme fiscale 2017)
9. Réévaluation de la déductibilité fiscale «prêt logement» et réorientation éventuelle aux fins de correspondre aux objectifs de logement du Gouvernement	Une réforme du dispositif sera envisagée sur base des évaluations opérées quant à ce dispositif, notamment au regard des réformes engagées par les deux autres Régions, et dans la perspective d'orientation de ces moyens vers des dispositifs assurant la plus grande efficacité en vue de l'accès au logement en général et à la propriété durable pour tous les Bruxellois

Objectif 8 : Développement du commerce de demain intégré dans la ville

Description de l'objectif :

L'offre commerciale devra répondre aux attentes de ses utilisateurs en termes de proximité, de variété, d'innovation. En lien avec les grandes options qui seront dégagées en matière d'aménagement, le développement d'une offre commerciale de proximité dans les zones résidentielles sera poursuivi.

Cet engagement visera également à soutenir le commerce comme pourvoyeur d'emploi des Bruxellois et d'activités économiques développant l'attractivité de la Région.

Comité de pilotage :

- Ministres porteurs :

Ministre-Président, Ministre de l'Economie et de l'Emploi

- Ministres associés :

Secrétaire d'Etat à la Transition numérique, Ministre de la Propreté publique, Ministre de Mobilité

- Partenaires :

CES, Atrium, BPL, BDU, ABP

- Type de concertation : Objectif concerté

Chantiers :

Chantiers	Engagements opérationnels
1/ Définir un modèle commercial dans 10 ans	• Définir la relation entre l'entrepreneur commerçant et le pouvoir public. Intégration de la démarche «bottom-up» en vue de relayer les préoccupations des entrepreneurs du commerce à l'échelle de la Région et de développer avec lui les grands enjeux pour le commerce en Région Bruxelles-Capitale. En parallèle, Atrium constituera une équipe dédiée à la construction et la stimulation des réseaux et association de commerçants sur le terrain afin d'établir une plate-forme d'échange avec les associations de commerçants et établir des plans d'action personnalisés avec celles-ci • Valoriser la place des commerces de proximité l'identité commerciale des quartiers. Un Living Lab sera créé par Atrium et Innoviris afin de créer des solutions innovantes au sein des commerces en RBC en vue de répondre aux nouvelles tendances et aux nouvelles formes de commerce (dont l'e-commerce). • Assurer la qualité des conditions de travail dans la transition vers l'e-commerce et l'élaboration de Schémas Prospectifs des Quartiers 2.0. • Valoriser le pouvoir d'achat des navetteurs sur le territoire

2. Amélioration de l'environnement commercial	• Fixation d'objectifs d'amélioration de l'environnement favorables aux commerces (propreté, sécurité, accessibilité) • Retail Street Design : Travail sur l'expression commerciale à l'échelle d'un quartier commerçant (devantures, enseignes, signalétique, lumière etc.) • Direction artistique et scénographie des espaces publics au sein des quartiers commerçants • Identification des identités de quartier et promotion de celles-ci (marketing territorial)
3. Smart Retail City	• Innovation en qualité de vecteur du développement économique, de 3 types : - technologique, en ce compris le volet e-commerce - sociétale - par le design de service • Création et développement d'une technologie digitale au service des clients, des commerces et des acteurs publics Développement de centres de distribution urbaine (transfert modal du transport de marchandises, last mile logistics)
4. Simplification et allègement des contraintes urbanistiques	• Modification du COBAT pour simplifier et raccourcir les procédures urbanistiques • A plus long terme, revoir le PRAS pour donner plus de possibilités au développement du commerce de proximité dans les quartiers.

5. Mise en place d'un contrat de gestion avec Atrium.	• Définir les missions de l'Agence - Connaissance et analyse du secteur sur le territoire régional : développement d'un outil global d'analyse de l'offre et de la demande couplé à une stratégie de développement. - Dynamisme économique : accompagnement des porteurs de projets de l'idée jusqu'à l'implantation • Développement de projets innovants • Exprimer les moyens et outils utiles à la réalisation des objectifs • Instrument juridique • Outil d'exécution d'une politique
6. Elaboration d'un cadastre de l'immobilier commercial	Initier une politique de stimulation de gestion active du foncier commercial privé-public en RBC
7. Définition d'un outil d'aide à la décision politique ayant notamment pour objectif de promouvoir la mixité des fonctions commerciales dans les quartiers et l'équilibre entre la fonction commerciale et les autres fonctions	Réalisation d'un nouveau schéma de développement commercial • La structure de l'offre commerciale • La redéfinition des territoires commerciaux en ville • L'impact des développements des Shopping Centers en périphérie • Une classification des activités commerciales par type de quartier • Une étude des zones de chalandise des quartiers • Des relevés sociodémographiques dans les quartiers • Une étude prospective de développement de l'appareil commercial bruxellois • Des recommandations afin de nourrir la stratégie de démarchage des activités • La définition d'un cadre réglementaire issu du SDC

Objectif 9 : Soutien de la recherche et l'innovation

Description de l'objectif :

Un nouveau Plan régional d'innovation 2015-2020 sera rédigé en concertation avec les acteurs concernés (Conseil régional de la Politique scientifique, Innoviris,...) et le Gouvernement veillera à augmenter graduellement les crédits mis à la disposition d'Innoviris afin de progresser vers l'objectif des 3% du PIB régional consacrés à la R&D.

Comité de pilotage :

- Ministre porteur :

Secrétaire d'Etat en charge de la Recherche scientifique

- Ministres associés :

Ministre-Président, Secrétaire d'Etat chargée de l'Informatique régionale et communale et de la Transition numérique, Ministre de l'Economie et de l'Emploi

- Partenaires :

CES, Innoviris, Impulse

- Type de concertation : Objectif concerté

Chantiers :

Chantiers	Engagements opérationnels
1. Tendre vers 3% du PIB régional consacrés à la R&D, dans la lignée de la stratégie 2020	Augmenter les moyens alloués aux organismes actifs en RDI (Innoviris, CIRB, ...)
	Inciter les entreprises privées à investir dans la recherche et innovation
	Maximaliser la participation aux programmes européens
	Développer l'aspect « innovative Brussels » dans le City Marketing
2. Faciliter les mécanismes d'aides à la recherche et en accroître la notoriété	Élaborer, en étroite concertation avec les acteurs concernés, un nouveau « Plan régional pour l'innovation » (2015-2020)
	Optimiser les mécanismes d'aides (dans le respect du cadre juridique européen) afin qu'ils répondent mieux aux attentes des différentes catégories de bénéficiaires (cfr engagement 4)

	Poursuivre la simplification des procédures administratives et augmenter l'information sur les processus d'attribution des aides
	Accélérer le versement des subsides
	Identifier les collaborations souhaitables avec les autres acteurs publics et privés qui soutiennent les entreprises et notamment les Incubateurs, les Centres Collectifs, les Fédérations, Atrium, Impulse, CityDev, Finance Brussels, ...)
	Renforcer la communication d'Innoviris en profitant de l'intégration du personnel, des moyens et des missions de l'ASBL « Research in Brussels » au sein d'Innoviris
	Multiplier les campagnes de promotion des aides et services offerts par Innoviris aux différents bénéficiaires et notamment aux entreprises
	Permettre l'enrichissement de la base de données et mutualiser les informations sur les bénéficiaires potentiels (y compris à l'intérieur même des Institutions, Universités, ...) et mieux utiliser les Fédérations sectorielles et les partenaires sociaux membres du CES comme relais
3. Faire de Bruxelles «smart city»	Identifier les besoins prioritaires en termes de « smart city » en lien avec les niches de spécialisation intelligente
	Lancer des appels, notamment dans le cadre du programme « co-create », sur des thèmes liés aux « smart cities » lorsque les utilisateurs finaux sont identifiés et mobilisables
	Soutenir les entreprises et organismes de recherche dans leurs démarches pour obtenir des financements européens visant à soutenir les projets « smart cities »
	Réfléchir aux articulations entre les acteurs et les dispositifs qui étudient les spécificités bruxelloises et à la mise en œuvre de leurs recommandations
	Structurer un réseau de référents « smart city »
4. Veiller à l'adéquation des mécanismes d'aides à la réalité de terrain et s'inscrire dans une démarche de spécialisation intelligente	Approfondir la stratégie de spécialisation intelligente de la Région et affiner les niches de développement potentiel, et notamment les secteurs porteurs identifiés dans l'accord de majorité
	Examiner l'opportunité d'ériger la contribution au Bien-être en Ville en critère de spécialisation intelligente

	Prévoir un incitant complémentaire pour les projets qui s'inscrivent dans les niches identifiées, après objectivation de leur appartenance à ces niches
	Affiner les mécanismes d'aides dans le cadre de la révision de l'Ordonnance de 2009 afin qu'ils correspondent mieux aux besoins identifiés
	Augmenter progressivement les budgets destinés aux ASBL, aux Universités et aux Hautes écoles
	Étudier l'opportunité d'augmenter la dotation aux TTO's afin de recruter un ETP dédié aux hôpitaux universitaires
	Mettre sur pied un instrument de pre-seed funding avec la SRIB
	Encourager les démarches d'innovation sociétale et le « responsible research and innovation »
5. Encourager les liens entre les acteurs de la RDI (monde académique, monde associatif, entreprises)	Poursuivre le développement de l'outil des « living labs » (programme « co-create »)
	Encourager les nouvelles méthodes de création et de production industrielle (ex : « fab labs »), notamment dans les secteurs porteurs identifiés dans l'Accord de majorité
	Créer un mécanisme permettant à des chercheurs issus de Hautes Écoles de mener des recherches en entreprises (recherches plus appliquées et ponctuelles que celles menées dans les entreprises dans le cadre du programme « Doctiris »)
	Poursuivre l'élargissement de la portée des « chèques-innovation » à d'autres acteurs
6. Promouvoir les filières d'enseignement et les métiers scientifiques et techniques auprès des jeunes	Axer davantage nos aides aux associations sur le soutien à l'innovation
	Encourager les partenariats entre les Universités/Hautes écoles et, d'une part, les écoles maternelles, primaires et secondaires et, d'autre part, les entreprises, afin d'assurer la sensibilisation des jeunes
	Mettre sur pied un plan d'action pour la sensibilisation aux sciences et étudier l'opportunité de l'organisation d'une « semaine de la sensibilisation à la RDI »

	Créer des « chèques éducation » (subsides pour des associations menant des activités de sensibilisation à la RDI dans les écoles
	Élargir l'offre d'animations pour des jeunes (ex. en maison de jeunesse, à l'hôpital, issus de quartiers présentant un taux de chômage supérieur à la moyenne régionale, ...)
	Promouvoir les stages pour des jeunes Bruxellois au sein des entreprises bénéficiaires d'aides d'Innoviris
	Développer une sensibilisation accrue du public féminin à ces métiers
7. Favoriser les collaborations avec les autres entités du pays et promouvoir l'intégration des acteurs bruxellois dans les programmes européens	Réaliser un screening de tous les mécanismes extra-bruxellois où nous pouvons nous insérer
	Monter davantage de programmes inter-régionaux (cf. Bel-SME)
	Intensifier la participation aux programmes européens grâce à un renforcement des collaborations entre partenaires bruxellois

Objectif 10 : Soutenir l'économie dans les métiers porteurs d'emplois de qualité pour les Bruxellois

Description de l'objectif :

Le Gouvernement poursuivra le soutien de l'économie bruxelloise dans des métiers porteurs d'emplois pour la Région, soit en termes de volumes d'activités et d'emplois, en termes d'évolution positive et d'opportunités pour les travailleurs bruxellois, soit encore en termes de choix stratégiques pour Bruxelles, d'évolution de la démographie ou de développement durable.

Dans ce cadre, 8 domaines sont identifiés comme porteurs d'emploi pour les Bruxellois. Les entreprises sociales (issues de l'économie sociale) seront considérées comme des modèles économiques porteurs de manière transversale à ces huit domaines. Les entreprises sociales qui traduisent dans leur projet économique une finalité sociale et un mode de gouvernance démocratique et participatif ont en effet toutes leur place à jouer dans le développement économique bruxellois.

Un environnement favorable sera créé pour que les acteurs existants et de nouveaux acteurs puissent se déployer au-delà de la logique d'insertion socio-professionnelle, de manière à créer des emplois et de la valeur ajoutée ancrée localement, tout en répondant aux besoins des Bruxellois.

Comité de pilotage :

- Ministres porteurs :

Ministre-Président, Ministre de l'Economie et de l'Emploi

- Ministres associés :

Secrétaire d'Etat à la Transition numérique, Ministre de l'Environnement,
Secrétaire d'Etat à la Recherche scientifique

- Partenaires :

CES, BEE, Impulse, SRIB, IBGE, OIP Tourisme, Innoviris, OBE, IBSA ou futur
BBP, CDR concernés

- Type de concertation : Objectif concerté

Chantiers :

Chantiers	Objectifs opérationnels
1. Le tourisme, la culture et l'événementiel Pilotage : Ministre-Président, Ministre de l'Economie	Mise en place du nouvel OIP Tourisme
	Structuration des secteurs professionnels de la Culture, du Tourisme et de l'Évènementiel
	Adoption d'une classification des hôtels (les « étoiles »)
	Fixation des conditions d'exploitation des hébergements touristiques (règlementation sur les hôtels, les appartements-hôtels, résidences de tourisme, etc.). Cela vise à assurer une professionnalisation du secteur de l'hébergement touristique
	Mise en place d'un Pôle de compétence emploi-formation sur les métiers du Tourisme, de la Culture et de l'Évènementiel
	Encourager la connaissance et l'utilisation de l'anglais dans les organismes travaillant dans le domaine international

2. Social-santé Pilotage : Ministre de l'Economie et de l'Emploi et Secrétaire d'Etat en charge de la Recherche scientifique	• Développement d'un plan e-santé • Développement des filières de formation nécessaires au service aux personnes • Développement de technologies adaptées aux enjeux du vieillissement de la population • Développement d'entreprises actives dans le secteur des sciences de la vie et de la santé • Soutien au cluster lifetech : encourager le dynamisme de la filière et empêcher la délocalisation des entreprises actives dans le domaine de la santé
3. Environnement Pilotage : Ministre de l'Environnement, Ministre de la propreté publique	• Transformer l'économie linéaire en économie circulaire (cfr engagement 3) • Développer les collectes et le traitement des déchets et nettoyage des voiries
4. Economie numérique Pilotage : Ministre de l'Economie, Secrétaire d'Etat à la Recherche scientifique, Secrétaire d'Etat à la transition numérique	Développer l'E-commerce
	Assurer la transition numérique des pouvoirs publics : ouverture du Data régional, création d'un réseau de wifi public en Région bruxelloise, développement d'Irisnet, Fiber to School c'est-à-dire connecter à la fibre optique les sites publics (+ lien avec simplification administrative Engagement 1)
	Développer le Pôle de la connaissance et du numérique : mission de conseil et de partenariat entre les entreprises et les centres de recherche pour le secteur numérique/digital
	Développer la spécialisation intelligente : soutien et développement de clusters et de grappes technologiques via Impulse, dans une logique de partenariat public-privé
	Assurer la transition numérique des travailleurs : soutenir une meilleure adéquation entre les besoins digitaux des employeurs et des travailleurs et demandeurs d'emploi
	Soutenir la transition numérique des entreprises et la création d'entreprises numériques : soutien aux projets innovants et aux nouvelles initiatives visant à développer l'économie numérique à Bruxelles

5. L'économie créative Pilotage : Ministre-Président et Ministre de l'Economie et de l'Emploi	Développer le secteur de la mode et du design : contribuer au développement économique du secteur, via la mise en place des dispositifs de soutien au business développement des industries créatives de la mode et du design, coordonner les aides et les initiatives ainsi que la promotion internationale des créateurs bruxellois, développer le potentiel de formation, de création d'emplois, du soutien à l'activité indépendante et d'innovation sociétale de ces métiers
	Développer le secteur de l'audiovisuel et du multimédia: identifier les principales difficultés rencontrées par les entreprises du secteur ainsi que les opportunités, permettre l'identification du financement bruxellois à la production audiovisuelle. Développement du Cluster Screen de manière à organiser et développer la filière audiovisuelle bruxelloise et favoriser un ancrage durable à Bruxelles des entreprises du secteur
6. Les métiers de l'industrie Pilotage : Ministre-Président, Ministre de l'Economie et de l'Emploi, Secrétaire d'Etat à la Recherche scientifique	Créer le Pôle de compétences emploi-formation pour les métiers de l'industrie technologique
	Lister les difficultés rencontrées par le secteur en matière d'évolution des grappes de métiers pour envisager les solutions (plan d'actions) à proposer au CBCES
	Conclure une convention-cadre entre le secteur et le Gouvernement régional en matière de valorisation du capital humain et développement sectoriel (technologies renouvelables, gestion pollutions...)
	Renforcer les démonstrations « métiers » techniques, notamment au sein de l'enseignement (technique) afin de susciter l'entrée des jeunes dans ces métiers et/ou le développement de filières enseignement-formation pour les demandeurs d'emploi
7. Les métiers de bouche (horeca et industrie agro-alimentaire) Pilotage : Ministre-Président, Ministre de l'Economie et de l'emploi	Dans ce contexte, le Gouvernement élaborera un plan d'action industriel
	Faire redécouvrir aux Bruxellois les métiers de l'alimentation (boucher, boulanger, ...) et de l'horeca (cuisine, salle, réception,...) ainsi que les métiers techniques du secteur agro-alimentaire (démonstrations, visites, ...)
	Envisager la transformation du CDR Horeca Be Pro en Pôle de compétences emploi-formation

	Mener des expériences de « parcours de métiers » dans certains segments du secteur horeca afin d’attirer et de garder les jeunes dans le secteur
	Lister les difficultés rencontrées par les 2 secteurs en matière d’évolution des grappes de métiers pour envisager les solutions (plan d’actions) à proposer au CBCES
	Conclure une convention-cadre entre les 2 secteurs et le Gouvernement régional en matière de valorisation du capital humain et développement sectoriel (approvisionnement local, produits alimentaires artisanaux)
8. Les métiers du Patrimoine Pilotage : Ministre-Président	Etude analytique et transversale : • Sur les retombées économiques générées par les activités patrimoniales en collaboration avec l’IBSA et Actiris • Pour objectiver les retombées financières et d’emplois générées par le secteur du patrimoine
	Communication / information et image : • Transformer l’image des métiers manuels souvent perçus comme des seconds choix • Informer les élèves, leurs parents et les professeurs ainsi que le grand public sur l’importance, l’intérêt et l’attrait de ces métiers
	Sensibilisation : • Développer et diversifier les modules « métiers » des Classes du Patrimoine et de la Citoyenneté, • Réorganiser les différents projets pédagogiques qui traitent des métiers, afin d’éviter d’éparpiller les actions et les subsides

	Professionalisation : Ce volet comprend : • le soutien • l'accompagnement • l'aide à l'embauche • la formation continue pour les professionnels • le soutien aux entreprises Cela nécessite notamment le développement du poste «Facilitateur ou médiateur des métiers du patrimoine » créé au sein du centre urbain
--	--

SIGNATURES

Pour le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale :

Rudi VERVOORT,

Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, du Développement territorial, de la Politique de la Ville, des Monuments et Sites, des Affaires étudiantes, de la Fonction publique, de la Recherche scientifique et de la Propreté publique

Didier GOSUIN,

Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente

Guy VANHENGEL,

Ministre chargé des Finances, du Budget et des Relations extérieures

Céline FREMAULT,

Ministre chargée de l'Environnement, de l'Energie et du Logement

Pascal SMET,
Ministre de la Mobilité et des Travaux publics

Fadila LAANAN,
Secrétaire d'Etat chargée de la Recherche scientifique et de la Fonction
publique

Cécile JODOGNE,
Secrétaire d'Etat chargée du Commerce extérieur

Bianca DEBAETS,
Secrétaire d'Etat chargée de l'Informatique, de la Transition numérique et de
l'Egalité des Chances

Pour les priorités partagées :

Pour les organisations représentatives des employeurs et des classes moyennes :

CBENM

Michel MICHIELS

BECI

Olivier WILLOCX

UCM

Michèle LAHAYE

UNIZO

Anton VAN ASSCHE

Pour les organisations représentatives des travailleurs :

CGSLB

Philippe VANDENABEELE

CSC

Paul PALSTERMAN

FGTB

Philippe VAN MUYLDER

Stratégie 2025 pour Bruxelles

« Redynamiser l'économie bruxelloise »

Axe 2 : Engagements de la Région et des Communautés

Bruxelles, le 16 juin 2015

STRATEGIE 2025 POUR BRUXELLES

« Redynamiser l'économie bruxelloise »

- Axe 2 : Engagements de la Région et des Communautés -

I. INTRODUCTION

1/Historique récent de la collaboration entre le Gouvernement et les partenaires sociaux.

La mise en œuvre des politiques concertées avec les partenaires sociaux a démarré avec le Pacte social pour l'emploi en 2002. D'un rôle d'avis, les partenaires sociaux devenaient acteurs de l'élaboration des plans politiques en matière d'emploi.

Ensuite, lors de la législature 2004-2009, c'est le Contrat pour l'Economie et l'Emploi qui fut signé avec les acteurs du Conseil Economique et Social. Le New Deal acta quant à lui un pas en avant, en faisant participer les partenaires sociaux au suivi de la mise en œuvre des actions menées et non plus uniquement à la collaboration dans l'écriture des priorités politiques.

Le précédent Gouvernement a impulsé une étape supplémentaire dans cette collaboration entre acteurs politiques et socio-économiques. Le Gouvernement a souhaité, à travers un **Sommet Social Extraordinaire**, déterminer les priorités à mettre en œuvre chaque année avec les partenaires sociaux, et ce avec des objectifs concrets, assortis de moyens identifiés accompagnés d'un échéancier clairement établi. Ces actions sont suivies par le Comité Bruxellois de Concertation Economique et Sociale (CBCES - organe de concertation tripartite de la Région). C'est à nouveau dans une logique concertée que le bilan et l'évaluation des actions menées ont lieu, soutenus par des indicateurs précis.

2/ Eléments clés de l'évolution récente du contexte socioéconomique régional.

Paradoxalement, la Région bruxelloise, à l'instar d'autres villes européennes, connaît des évolutions économiques favorables en termes de richesses produites et de concentration de l'emploi en son sein. Néanmoins, malgré une croissance supérieure à la moyenne nationale, la situation sociale continue à se dégrader. Ainsi, le chômage connaît sur une longue période une croissance plus élevée que la moyenne. La situation de la zone métropolitaine bruxelloise illustre particulièrement bien le phénomène qu'on appelle le « paradoxe urbain ». En effet, les grandes métropoles européennes, dont Bruxelles, sont redevenues les moteurs de la croissance de l'Union européenne. Néanmoins, cette richesse créée

ne se traduit pas nécessairement dans la réduction de la fracture sociale. Malgré une forte concentration des emplois en ville, une partie importante des résidents est exclue de cette richesse. La Région compte parmi les régions les plus riches d'Europe en termes de PIB par habitant et affiche, simultanément, un taux de chômage très élevé contribuant à la paupérisation d'une part croissante de sa population. Ce paradoxe de la ville, productrice de richesse et de pauvreté, est encore plus accentué en Région de Bruxelles-Capitale lorsqu'on examine les clivages socioéconomiques en son sein.

Cette apparente dichotomie entre évolution économique et évolution sociale trouve une explication dans la forte présence des navetteurs qui travaillent à Bruxelles mais n'y résident pas. Les performances économiques de la Région s'en trouvent en effet dopées, sans qu'elles ne reflètent toutefois la situation sociale de la population bruxelloise.

Par ailleurs, le double mouvement d'internationalisation que connaît Bruxelles, à savoir la mondialisation « par le haut » et « par le bas » que d'aucuns ont pu souligner, vient renforcer les phénomènes de dualisation qui caractérisent la Région bruxelloise. D'une part, l'emploi généré par les nombreuses institutions à caractère international qu'abrite Bruxelles profite trop peu aux Bruxellois et, d'autre part, en raison de l'attrait qu'elle exerce en tant que capitale européenne et belge, la Région bruxelloise est la porte d'entrée d'un important flux de migrations externes, en provenance de pays européens, mais aussi de pays moins riches. De plus, si la croissance économique bruxelloise et l'attrait qu'exerce Bruxelles génèrent des emplois, il s'agit principalement d'emploi à haute qualification qui ne permet pas de résorber un chômage à plus faible qualification.

A cet égard, on rappellera que la Région est confrontée, depuis de nombreuses années, à une désindustrialisation sévère de son tissu économique. Confrontées à un manque de terrains industriels disponibles, aux contraintes d'exploitation importantes qu'impose tout espace urbain, ainsi qu'à des difficultés d'accès croissantes pour leurs travailleurs et pour le transport de leurs marchandises, de nombreuses industries ont fait le choix de la délocalisation et ont d'ores et déjà quitté la région bruxelloise pour s'installer *-dans le meilleur des cas-* dans sa périphérie. L'emploi industriel doit donc être placé sous haute protection. Une attention particulière doit être ainsi accordée à l'ancrage bruxellois des trois dernières grandes entreprises industrielles que sont Audi, la Sabca et Viangro et des entreprises de service industriel, soumises à la concurrence étrangère.

Enfin, la création d'emplois, bien qu'elle ait été plus forte qu'en Flandre et en Wallonie ces dernières années, ne suffit pas à absorber le flux de nouveaux entrants sur le marché de l'emploi, dont le nombre ne cesse d'augmenter en raison de la croissance démographique très forte que connaît Bruxelles¹.

3/ Bilan et évaluation du New Deal bruxellois

La Stratégie 2025 pour Bruxelles fonde une part de ses objectifs et engagements sur les constats partagés dans le cadre du Pacte de Croissance Urbaine Durable (rebaptisé New Deal bruxellois) et de l'évaluation de la Gouvernance de ce Pacte

¹ Extrait note de travail de l'Observatoire bruxellois de l'Emploi, mai 2015

négocié et mis en œuvre de manière partagée par le Gouvernement et les partenaires sociaux bruxellois.

Cette évaluation réalisée par l'IBSA, soulevait les éléments suivants, qui ont accompagné la rédaction de la Stratégie 2025 pour Bruxelles:

- Les acteurs participants au New Deal ont émis le souhait de voir poursuivre cette méthode de travail via des collaborations croisées, de dépassement de certaines fragmentations politiques et institutionnelles sur le territoire bruxellois ;
- L'évaluation a souligné la nécessité de cibler les objectifs et priorités de ce type de Pacte afin de réaliser des actions à implémenter dans le cadre d'une législature mais aussi à plus long terme ;
- Le besoin de formaliser la gouvernance et la coordination d'un tel processus a été clairement identifié en tant que condition de réussite ;
- Les parties prenantes du New Deal ont souhaité poursuivre la dynamique en incluant tous les acteurs qui œuvrent dans l'enseignement, car ce domaine est considéré par tous comme une composante essentielle d'une politique d'emploi et de formation. Le CBCES élargi a été d'emblée le lieu identifié comme le plus propice pour la mise en perspective des approches des divers gouvernements actifs sur le territoire bruxelloise afin d'élaborer, au niveau stratégique, un référentiel d'action commun sur Bruxelles.

4/ La Stratégie 2025 pour Bruxelles : pour un nouveau dynamisme économique de la Région.

Le premier Sommet Social du 10 octobre 2014 a été l'occasion de faire le bilan du précédent SSE, mais également de poser l'architecture de la mise en œuvre de la future Stratégie 2025 avec les partenaires sociaux bruxellois.

La Stratégie 2025 a pour objectif de redynamiser l'économie bruxelloise avec une vision prospective sur 10 ans.

Pour ce faire, la mise en œuvre des politiques d'emploi, d'économie, de recherche, de formation et d'enseignement doit être croisée.

C'est pourquoi la Stratégie se traduit en 18 objectifs qui traversent l'ensemble de ces champs. Ces objectifs ont pour vocation :

- **de faire de Bruxelles la Capitale belge et européenne de l'esprit d'entreprendre et de l'innovation (Objectif global de l'axe 1 de la Stratégie 2025 pour Bruxelles)**
- **d'inverser le paradoxe de l'économie bruxelloise et d'augmenter la qualité de vie des Bruxellois, prioritairement par une participation plus grande au marché de l'emploi.** Augmenter l'emploi des Bruxellois en promouvant le dynamisme socio-économique de la Région et améliorer le cadre

de vie (logement, mobilité et qualité de l'air, aménagement du territoire, social et santé...) c'est aussi rendre la ville-Région plus attractive pour ses travailleurs et ses entreprises.

La Stratégie 2025 pour Bruxelles sera mise en œuvre selon une **triple temporalité** :

- **A l'horizon 2025**, afin d'épouser un horizon prospectif ambitieux et qui dépasse la seule échéance législative;
- **A l'échelle de la législature**, afin de planifier l'exécution des engagements sur le terme de la législature et établir un bilan après 5 ans;
- **Annuelle**, afin de déterminer les priorités et d'assurer un suivi régulier de la mise en œuvre de la Stratégie.

Cette Stratégie sera mise en œuvre **en collaboration avec les partenaires sociaux** du Conseil Economique et Social. Cette collaboration portera sur différents niveaux opérationnels selon les chantiers :

- Certains chantiers de la Stratégie feront l'objet d'une priorité partagée. Leur pilotage et leur mise en œuvre se feront en collaboration avec les partenaires sociaux ; qui s'engagent à les soutenir, en fonction d'une méthodologie de travail proposée par les partenaires gouvernementaux pour chaque objectif visé ;
- Certains chantiers, en priorité concertée, seront du pilotage direct des Ministres compétents et feront l'objet d'une concertation approfondie avec les partenaires sociaux, sans pour autant qu'ils n'y engagent d'obligation d'intervention.

L'identification des priorités partagées et concertées est naturellement sans préjudice, quand il s'agit de la matière de l'enseignement, des processus de décision et de concertation propres aux Communautés et aux travaux menés avec les partenaires sociaux syndicats de l'enseignement.

Enfin, la détermination des priorités annuelles de la Stratégie se fera également avec les membres du Conseil Economique et Social lors d'un Sommet Social précédant la rentrée parlementaire.

5. Conditions de réussite

La mise en œuvre de la Stratégie 2025 pour Bruxelles sera davantage garante d'une mise en œuvre efficiente moyennant les conditions de réussite suivantes :

- La Stratégie 2025 ne part pas d'une table rase. Dès lors, afin de tirer tous les enseignements du New Deal bruxellois pour l'emploi et la formation mis en œuvre lors de la législature précédente, les engagements transversaux du New Deal feront l'objet d'une analyse concertée avec les partenaires sociaux en CBCES.

L'objectif en sera de clôturer les chantiers aboutis et d'évaluer les chantiers encore en cours.

- La Stratégie 2025 pour Bruxelles se veut un processus concerté et en partie partagé dans sa mise en œuvre avec les acteurs économiques et sociaux de la Région. Dès lors, afin d'assurer une participation optimale de ces derniers, les moyens du dialogue économique et social seront renforcés via, notamment, un soutien équilibré aux interlocuteurs sociaux ainsi qu'une rationalisation de la fonction consultative.

- La déclinaison sectorielle de la Stratégie 2025 pour Bruxelles étant du ressort des partenaires sociaux, ces derniers seront chargés au nom du Gouvernement, de négocier les protocoles sectoriels cadres et leur opérationnalisation.

- Tout au long de sa mise en œuvre, la Stratégie 2025 intégrera à travers l'ensemble des objectifs, les dimensions transversales de qualité et durabilité tant en matière d'économie que d'emploi et de formation.

- Enfin, la Stratégie 2025 s'inscrit dans le contexte particulièrement délicat de la transition liée à la 6ème Réforme de l'Etat, dont l'impact sera particulièrement important pour les politiques d'emploi à Bruxelles. De nombreuses incertitudes planent encore sur un certain nombre d'aspects liés aux transferts de compétences et à leurs conséquences juridiques et budgétaires, et donc leur impact final sur les politiques régionales. En découle(ra) un travail législatif conséquent, la nécessité d'un suivi budgétaire précis et, last but not least, l'importance d'une concertation structurée avec les 2 autres Régions et le niveau fédéral dans une logique de fédéralisme de coopération au bénéfice des travailleurs, des demandeurs d'emploi et des entreprises.

- La mise en œuvre de nouvelles politiques, telles que décrites dans la Stratégie, devra tenir compte des enjeux financiers liés aux clés utilisées dans la Loi de financement. Elle devra aussi gérer l'effet des facteurs de résilience et d'inertie propres aux systèmes en place et évaluer les impacts de toute décision dans le contexte du nouveau paysage institutionnel.

II. METHODOLOGIE

1/ Structure de la Stratégie

La Stratégie est structurée en **18 grands objectifs**. Ces objectifs sont issus de l'Accord de Gouvernement et des priorités déterminées lors du Sommet Social d'octobre 2014.

Chacun des 18 objectifs présentés dans cette Stratégie est porté par un Comité de pilotage. Celui-ci est composé d'un ou plusieurs membres de Gouvernement, **soutenus par les administrations concernées par la mise en œuvre des chantiers de l'objectif. Une délégation du Conseil Economique et Social sera également conviée.**

Ces objectifs font l'objet d'une **déclinaison en plusieurs chantiers opérationnels**. La mise en œuvre de ces chantiers sera pilotée par un ou plusieurs Ministres porteurs (avec possibilité de délégation à leurs administrations compétentes) et le Conseil Economique et social pour les chantiers relevant d'une priorité partagée avec les partenaires sociaux. Chaque chantier fera l'objet d'un canevas commun fourni par la cellule de support aux projets gouvernementaux du SPRB, reprenant le descriptif du chantier, l'échéancier, les budgets et financements disponibles ou nécessaires et les indicateurs de suivi utiles à l'évaluation.

Certains objectifs relèvent de la compétence de la Région bruxelloise, d'autres de la Région et des Communautés. C'est pourquoi **l'adoption et le suivi de ces 18 objectifs se font en CBCES ou en CBCES élargi selon le champ de compétence qu'ils recouvrent**. Les objectifs tels qu'ils ont été définis au sein de la Stratégie 2025 représentent des enjeux prospectifs définis a priori par la Région de Bruxelles Capitale et que partagent en tout ou en partie les partenaires sociaux et les Communautés, dont le concours est nécessaire à leur réalisation. Les entités communautaires, dans le champ de leurs compétences respectives, s'engagent dès lors à la poursuite de ces objectifs et leurs différents chantiers, sans naturellement qu'une obligation de résultat spécifique ne doive être considérée quant à leur adhésion à l'ensemble des engagements opérationnels qui les composent.

Pour ce qui concerne plus particulièrement les chantiers à adopter en CBCES élargi et à mettre en œuvre en collaboration avec les Communautés, **la Task Force « Emploi-Formation-Enseignement-Entreprise »** qui réunit les acteurs politiques et les services publics d'emploi et de formation, les acteurs socio-économiques du CESRBC et les acteurs de l'enseignement, sera le lieu d'analyse et d'expertise nécessaire à l'alimentation, à l'approfondissement et au développement des objectifs de la Stratégie 2025 relatifs à l'ensemble des chantiers articulant Emploi, Formation et Enseignement, dont tout particulièrement les chantiers des objectifs de renforcement des politiques croisées emploi-formation, de renforcement de la formation professionnelle et du Programme bruxellois pour l'enseignement. Ces différents chantiers rassemblent les travaux de l'Alliance Emploi-Formation-Enseignement.

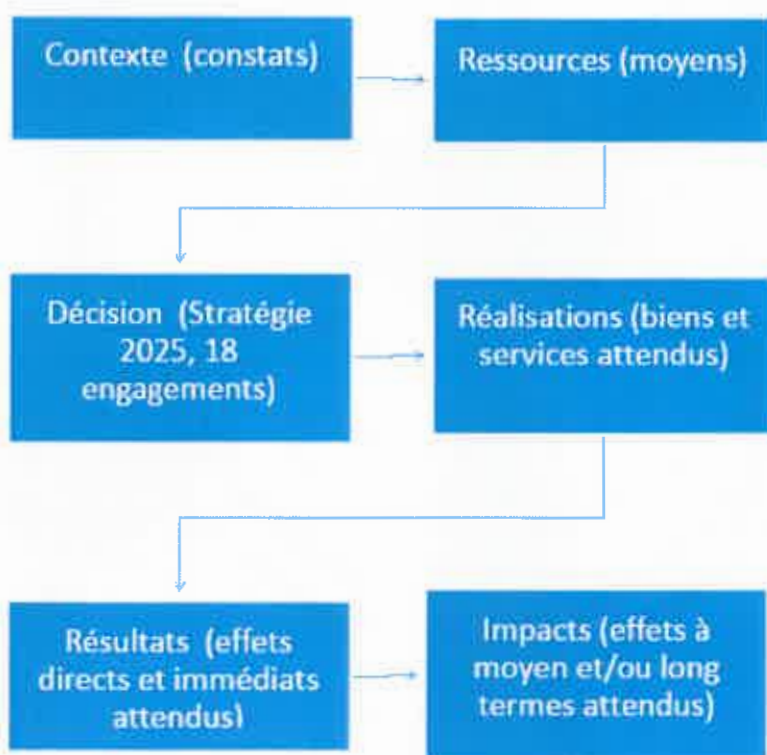
2/ Coordination de la Stratégie

Afin d'assurer la bonne mise en œuvre concertée des 18 objectifs de la Stratégie, **la coordination du processus** sera assurée par le Ministre-Président et le Ministre de l'Economie et de l'Emploi. La coordination de la mise en œuvre de chaque objectif étant laissée aux ministres compétents en charge. Pour ce faire, les Ministres s'appuieront sur la Cellule de support aux projets gouvernementaux qui sera renforcée de deux ETP. De son côté, le Ministre de l'Economie et de l'Emploi désignera un référent « Stratégie 2025 » au sein de BEE qui sera renforcé d'un ETP à cet effet. Par ailleurs, chaque administration participant à la mise en œuvre de la Stratégie désignera en son sein un référent « Stratégie 2025 ». Il s'agira des ETP engagés dans le cadre du précédent Pacte de Croissance Urbaine Durable, baptisé New Deal.

3/ Suivi de la Stratégie

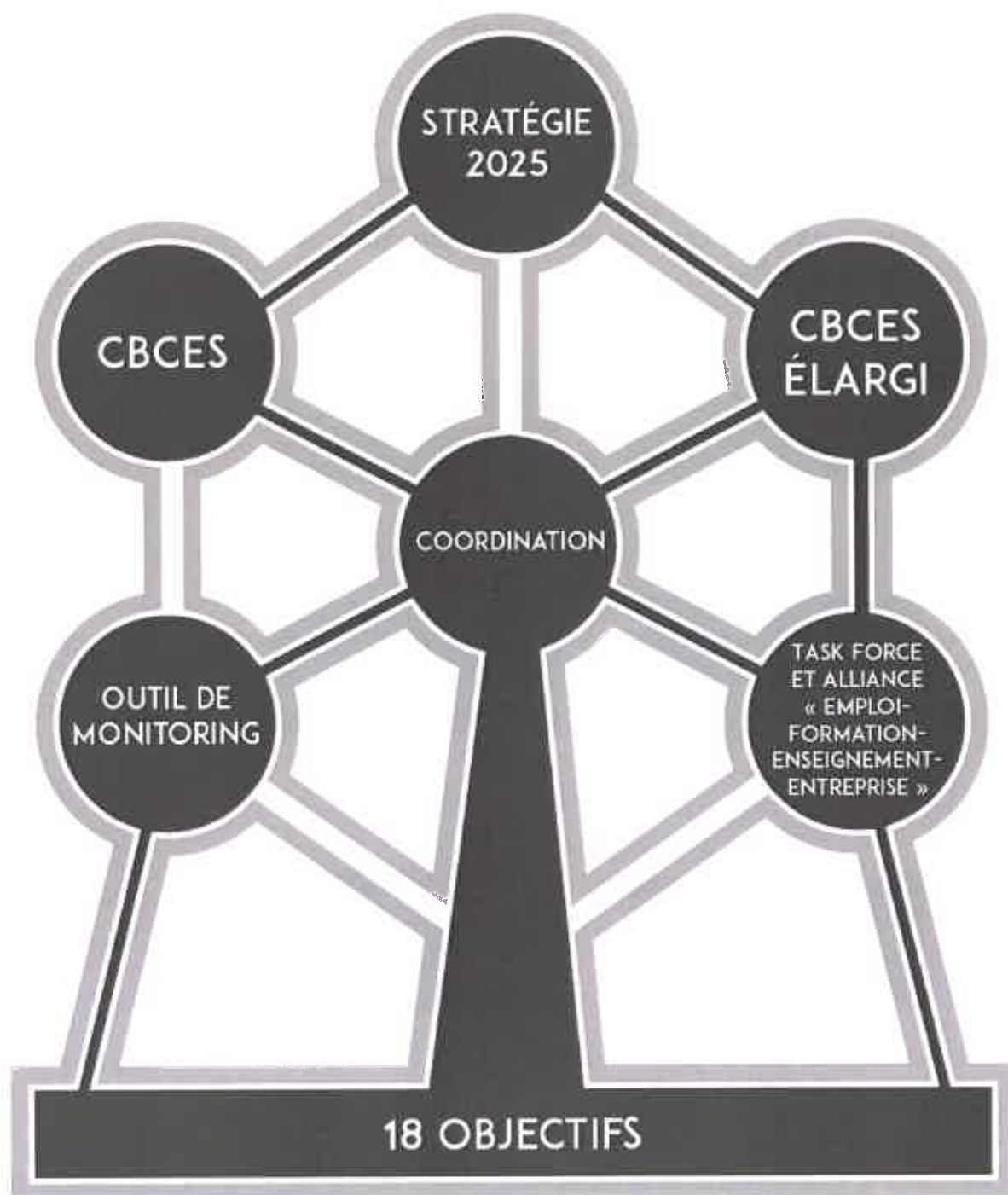
Un outil de suivi des réalisations (**Outil de Monitoring**) de la Stratégie sera mis en place et confié au nouveau bureau bruxellois de la planification. Ce dernier travaillera en synergie avec les services d'analyse et d'études des Administrations et services publics compétents et sous la coordination de la cellule de support du SPRB.

Reposant sur une logique d'intervention schématisée ci-dessous, cet outil permettra de fournir des informations sur les progrès réalisés en regard des objectifs visés par la Stratégie et ses différents chantiers. En effet, les réalisations, résultats et impacts attendus seront traduits en autant d'indicateurs lisibles et pertinents, contribuant secondairement à une évaluation qualitative des actions menées.



Le suivi régulier des engagements et de leurs chantiers se fera quant à lui via les Groupes de Travail, coordonnés par la cellule du SPRB et le cas échéant en collaboration avec les administrations communautaires. Sur base du monitoring, la cellule de support présentera un rapport annuel au CBCES et au CBCES élargi sur l'état d'avancement de la Stratégie, lequel devra servir à l'actualisation des priorités déterminées en Sommet Social avant chaque rentrée parlementaire.

4/ Schéma de la Stratégie



III. Les 8 objectifs de l'axe 2 et leurs chantiers

Objectif 1 - Mise en œuvre de la Garantie pour la jeunesse

Description de l'objectif :

Le dispositif de Garantie pour la jeunesse comporte 2 objectifs essentiels à l'horizon 2020 :

- contribuer à la lutte contre le chômage et le sous-emploi des jeunes de 15 à moins de 25 ans ;
- contribuer à l'amélioration des compétences (au sens large) des jeunes en vue de leur (r)entrée sur le marché de l'emploi.

En termes de visibilité pour les jeunes, le dispositif s'assure que :

- tout jeune entre 15 et moins de 25 ans qui quitte les études sans les avoir réussies soit informé, dans le mois, des services auxquels il peut prétendre en vue d'un bilan suivi d'une orientation dans les 4 mois, soit vers un emploi de qualité, un stage, une formation, un retour vers les études et, si nécessaire, un soutien en matière d'intégration sociale, étape préalable à une insertion professionnelle
- tout jeune de moins de 25 ans nouvellement inscrit en tant que chercheur d'emploi à Actiris soit accompagné en vue de lui proposer dans les 4 mois qui suivent soit un emploi de qualité, soit un stage ou une formation, soit un retour vers les études et, si nécessaire, un soutien en matière d'intégration sociale, étape préalable à une insertion professionnelle.

En outre, tout jeune entre 15 et 25 ans doit bénéficier de soutien et d'outils permettant le maintien ou le retour à l'école.

Cet objectif reprend les mesures reprises dans le plan bruxellois de Garantie pour la jeunesse.

Comité de pilotage :

- Ministres porteurs :

Ministre-Président, Ministre de l'emploi,

- Ministres associés :

Ministre de l'Enseignement obligatoire, Ministres de la Formation professionnelle, Ministres de la Formation permanente des classes moyennes, Ministre de l'Aide à la jeunesse, Ministre de l'Enseignement de promotion sociale (enseignement pour adulte).

- Partenaires :

CES, Actiris, Bruxelles Formation, VDAB Brussel, COCOF, VGC, Administration de la Communauté française (enseignement, promotion sociale, jeunesse), Administration de la Communauté flamande (enseignement, promotion sociale - enseignement pour adulte, jeunesse), Association de la Ville et Commune, Agences et Service FSE.

- Type de concertation : Objectif partagé

Les chantiers :

Chantiers	Engagements opérationnels
1. Information/ orientation	Renforcer et améliorer l'information et le conseil de première ligne pour les jeunes.
	Organiser une plateforme interactive commune de conseil en ligne en collaboration avec les partenaires; le but étant d'offrir un conseil online aux jeunes en recherche d'informations et assurer un relais vers des plateformes locales d'accueil et d'accompagnement de première ligne des jeunes.
	Améliorer et faciliter l'orientation des jeunes en les accompagnant dans la construction d'un projet d'études, de formation, de trajet professionnel.
	Créer un espace partagé entre les acteurs de la formation, de l'emploi, de l'enseignement pour offrir des conseils plus personnalisés.
2. Action conjointe enseignement/ action jeunesse	Elaborer un plan d'action conjoint en matière de prévention et de lutte contre le décrochage scolaire. Ce plan visera à la mise en œuvre d'actions coordonnées au plan régional et local entre les acteurs de l'enseignement, de la promotion sociale-enseignement pour adulte, de l'aide et de l'action jeunesse, le DAS et les acteurs communaux. Ce plan sera établi en étroite synergie avec la plateforme régionale de concertation et les cellules locales de concertation enseignement/aide à la jeunesse (cfr chantier 17 de l'objectif 6 – Programme bruxellois pour l'enseignement)
	A travers le renforcement d'outils d'accrochage scolaire (FWB) et du Time-out de la VGC, la priorité est de ramener les jeunes en décrochage dans une trajectoire d'études, de formation ou de stage vers l'emploi.

	Lutter contre les ruptures précoces dans l'enseignement, dont l'enseignement en alternance et de promotion sociale-enseignement pour adulte.
	Fournir une information sur les métiers dans les CTA de l'enseignement qualifiant par exemple, et déployer l'offre de formation.
	Renforcer l'enseignement en alternance et les stages dans l'enseignement obligatoire.
	Renforcer l'offre d'éducation (ou de formation) de seconde chance.
3. Education et formation informelles	Mettre en place une offre de service citoyen, régulièrement évaluée (Cocof).
	Développer des actions ciblées pour les jeunes en situation de vulnérabilité afin de les mener vers la formation ou le travail.
	Faciliter l'accès à des expériences de type « service citoyen », « stages à l'étranger » aux jeunes pris en charge par les services d'Aide en Milieu Ouvert (FWB).
4. Formation professionnelle	Développer et/ou renforcer l'offre de formation (3.000 offres par an) vers la formation linguistique (Plan langues, immersion, coaching) et le déploiement d'une offre de formation variée répondant aux besoins des jeunes demandeurs d'emploi (remise à niveau, pré-formation, formation qualifiante, soutien à la reprise d'études, essai métiers, remédiation).
5. Stages en entreprise	Organiser une offre de 2.000 stages encadrés et de qualité par an.
	Communiquer davantage envers les entreprises sur les différents statuts des stagiaires existants, et dans le cadre de ce dialogue, intégrer la question des compétences de base requise par celles-ci.
	Organiser un encadrement paritaire au niveau régional et local de ces dispositifs
	Soutenir les TPE dans l'engagement de stagiaires
	Outre les accords à négocier au niveau des entreprises du secteur privé, s'assurer de la participation de l'ensemble des administrations et services publics fédéraux, régionaux, communautaires et locaux à

	l'organisation de cette offre en termes de disponibilités de places, de profils et d'encadrement
6. Actions d'emploi	Renforcer le service Youth Guarantee, au sein d'Actiris et ses collaborations avec les services RH privés.
	Assurer 1.000 emplois par an, entre autres au sein des administrations et services publics, à travers : • un dispositif de résorption du public jeune fragilisé basé sur les principes de la mesure des conventions de premier emploi au sein des OIP bruxellois • la création d'un contrat d'insertion destiné aux jeunes de moins de 25 ans, inoccupés depuis 18 mois et sans expérience professionnelle depuis la première inscription à Actiris et ce, malgré leurs efforts évalués positivement
	Soutenir les jeunes désirant créer leur entreprise, se lancer dans l'entrepreneuriat social ou coopératif
7. Transversalité	Organiser au niveau du Ministre-Président, un Comité de pilotage associant l'ensemble des ministres et des administrations en vue de coordonner et monitorer les 6 chantiers du dispositif au service des 2 objectifs généraux

Objectif 2 – Mise en œuvre du plan d'action « Bruxellois dans la Fonction publique »

Description de l'objectif :

Avec des taux de Bruxellois employés dans la fonction publique variant de 30 à 70%, le Gouvernement a pris l'engagement de montrer l'exemple, et d'encourager la représentativité des travailleurs bruxellois dans la fonction publique.

Sur base de l'expertise et de l'expérience de chaque OIP et administration, et avec le support du nouveau Centre de Référence dédié aux métiers de la ville et de la Fonction Publique « beezy.brussels », un plan d'action commun à l'ensemble des membres du Gouvernement a été adopté en 2013 afin de prendre des mesures et des engagements communs à l'ensemble de la fonction publique bruxelloise. Il s'agira à présent de le poursuivre en fonction également des priorités mises en avant par le nouvel Accord de Gouvernement.

Comité de pilotage :

- Ministres porteurs :

Ministre-Président, Secrétaire d'Etat chargée de la Fonction publique

- Ministres associés :

Ministre de l'Emploi, Ministres de la formation professionnelle, Ministres de la Fonction publique des différentes entités, Ministre de l'Enseignement obligatoire

- Partenaires :

CESR, CDR Beezy, Actiris, Bruxelles Formation, VDAB Brussel, ERAP, BCR, BPL

- Type de concertation : Objectif concerté

Les chantiers :

Chantiers	Engagement opérationnels
RESSOURCES HUMAINES	
1. Adoption d'une taxonomie commune des emplois et des compétences entre les différentes parties prenantes pour permettre la	Faire l'inventaire des taxonomies en cours et étudier la faisabilité (technique et coût) du passage à « Competent ».
	Adoption d'une même classification : « Competent » est la classification employée par les Services publics d'emploi et de formation des 3 régions

validation des compétences, la transition de la formation à l'emploi et la transition entre différents emplois de manière efficiente	Implémenter « Competent » ou à défaut créer des tables de transcodifications : traduction vers « Competent ».
2. Généralisation de la validation des compétences au sein des organismes bruxellois, notamment lors de l'ouverture de postes	Conclure et mettre en œuvre un accord de collaboration avec les acteurs compétents en matière de validation des compétences (francophones /néerlandophones).
	En collaboration avec les organismes publics de validation des compétences, harmoniser les dispositifs de reconnaissance des compétences en vue de faciliter l'accès à la fonction publique bruxelloise.
	Réaliser un inventaire des besoins en compétences permettant entre autres d'identifier : • les fonctions pour lesquelles une validation des compétences existe ; • les fonctions pour lesquelles une validation peut être mise en place ; • les compétences transversales et spécifiques fonction publique RBC ; • les fonctions de proximité, de terrain et non-délocalisables en RBC ; • les fonctions peu qualifiées qui sont externalisées par les employeurs publics régionaux et locaux et analyser les motivations ; • les fonctions critiques
	Intégrer une taxonomie commune des emplois et compétences
	Conclure un accord avec SELOR pour la mise en place d'une carte d'accès
3. Renforcement du maintien des services moins qualifiés en interne	Examiner et mettre en œuvre les propositions pour ré-internaliser certaines fonctions, notamment le nettoyage, en portant une attention particulière au maintien des emplois existants a minima aux mêmes conditions salariales.
4. Augmentation de l'offre de formation en adéquation avec les demandes de la fonction publique	Proposer une offre de formations suite aux besoins analysés dans le cadre de l'inventaire.

5. Redynamisation des plans diversité à l'attention des Bruxellois	Stimuler l'engagement des Bruxellois par la mise en application des subsides diversité pour les demandeurs d'emploi issus des quartiers où le taux de chômage est égal ou supérieur à la moyenne régionale (ordonnances diversité)
	Développer le monitoring statistique (banque de données) en s'appuyant sur le monitoring socioéconomique du Service public fédéral Emploi
	Associer les managers de diversité, les DRH, comités ou groupes de travail établis dans ce cadre à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation du plan d'action « Bruxellois dans la fonction publique » en vue : • d'informer et de former sur les mesures existantes, • de stimuler l'échange de bonnes pratiques, • de développer le monitoring statistique
	Assurer une plus grande coordination et des échanges renforcés entre services et le Conseil de la non-Discrimination et de la Diversité (CNDD)
6. Augmentation du nombre de Bruxellois dans le cadre linguistique néerlandophone	Réaliser une étude et élaborer un plan d'action pour attirer et former des demandeurs d'emploi bruxellois en vue d'occuper des emplois dans le rôle néerlandophone
	Examiner la possibilité de développer une offre de langue (chèque ou via les conventions avec d'autres opérateurs langues) qui se concentrent sur les CE qui intègrent la fonction publique ou qui ont pour objectif de préparer les brevets linguistiques Selor
	Préparer aux brevets linguistiques Selor
7. Mise en œuvre de la garantie pour la jeunesse	Organiser des séances d'information sur les différentes mesures existantes à l'attention des fonctionnaires dirigeants, DRH et managers de diversité
	Réunion avec l'ensemble des Ministres de la Fonction publique des différentes entités
	Favoriser le développement de compétences socio-professionnelles des demandeurs d'emploi de moins de 25 ans au sein des administrations et services publics régionaux, communautaires et locaux à travers la mise en œuvre de places de stages de transition en entreprise (STE) et en établir un inventaire permanent.

	Favoriser l'embauche des jeunes au sein de ces administrations et services publics, notamment via : - la conclusion de Convention de Premier Emploi, - le contrat d'insertion (en cours de développement), - l'organisation de séances de sensibilisation à l'intégration des clauses sociales liées à l'emploi et la formation au profit de Bruxellois, dont les jeunes de moins de 25 ans
8. Encourager les stages	Établir un inventaire des offres de stages et les diffuser Etablir des partenariats avec les établissements de l'enseignement qualifiant.
AUGMENTER L'ATTRAIT DE BRUXELLES	
9. Favoriser la mobilité intra-bruxelloise dans la fonction publique	Mise en place du GT et réalisation d'une étude pour proposer des pistes au gouvernement
10. Développement de facilités pour les agents occupant un emploi dans la fonction publique régionale	Réaliser une étude sur les phénomènes d'exode urbain après obtention d'un emploi dans la Capitale et émettre des propositions au Gouvernement.
	Mise en place d'un service logement au sein de la DRH du Ministère (et évaluer les métiers qui pourraient en bénéficier prioritairement).
	Harmonisation et coordination des incitants.
COMMUNICATION ET IMAGE (« employer branding »)	
11. Développement d'une communication et d'une image communes des employeurs publics bruxellois comme employeur attractif	Formaliser un concept coupole et rédiger un message clé à publier via différents canaux et sur des supports différents (portail, réseaux sociaux, flyers, stands, presse/TV,...) pour valoriser les avantages offerts par les employeurs publics bruxellois.
	Réaliser et mettre à disposition des organismes bruxellois un support de communication (stand, flyer ou brochure, capsules...) à utiliser pour la participation aux salons et bourses de l'emploi.
	Créer un portail unique des offres d'emplois et de stages (étudiants et professionnels) et de contrat de FPI dans la fonction publique bruxelloise.
	Encourager les organismes à diffuser leurs offres d'emploi et de stages sur le site portail et renseignent le lien du site portail sur leur site internet propre.

	Organiser une campagne globale « employer branding » et avoir une politique de présence active dans les médias et sur les réseaux sociaux (exemples : page diversité dans Metro, capsules ou émissions sur Télébruxelles ou Tvbrussels)...
12. Organisation d'actions de communication des communes des employeurs publics bruxellois (salons, bourses à l'emploi, journée découverte des employeurs ...)	Participation des acteurs à au moins 1 événement annuel commun.

Objectif 3 : Programme Régional d'Economie circulaire

Description de l'objectif :

Il s'agit d'encourager la transformation de l'économie linéaire en économie circulaire en développant une vision stratégique et opérationnelle de l'environnement en tant que ressource créatrice d'emplois locaux. Cela passe notamment par la relocalisation de l'activité économique via les circuits courts pour obtenir une chaîne de valeurs la plus complète possible sur le territoire de notre Région. Les conclusions et recommandations de l'évaluation de l'Alliance Emploi Environnement mise en œuvre sous la précédente législature nourriront les travaux de cet objectif.

Comité de pilotage :

- **Ministres porteurs :**

Ministre de l'Environnement, Ministre de l'Economie et de l'Emploi

- **Ministres associés :**

Ministre-Président, Ministres de la Formation professionnelle, Ministre de l'enseignement obligatoire, Ministre de l'Enseignement de Promotion sociale-enseignement pour adulte, Ministres de la Propreté publique de la RBC, Secrétaire d'Etat en charge de la Recherche scientifique de la RBC

- **Partenaires :**

CES, Bruxelles Environnement, Impulse, BEE, Actiris, Bruxelles Formation, VDAB Brussel, Innoviris, Citydev, Finance.Brussels, ABP

- **Type de concertation :** Objectif concerté

Chantiers :

Chantiers	Engagements opérationnels
1. Adoption par le gouvernement d'un programme régional d'économie circulaire	Approbation par l'ensemble du gouvernement du programme qui définira l'économie circulaire bruxelloise et l'intérêt que celle-ci représente pour Bruxelles. Ce programme portera sur l'enseignement, la promotion sociale-enseignement pour adulte, la formation, l'insertion, la mise à l'emploi, la stimulation économique, l'innovation, le financement des entreprises. L'objectif est de relocaliser notre économie tout en créant de l'emploi dans les secteurs de l'environnement
2. Animer la dynamique de construction de mise en œuvre de la stratégie	Réunir l'ensemble des opérateurs publics concernés ainsi que les acteurs privés les plus pertinents (notamment les fédérations représentatives) afin de partager les concepts d'économie circulaire et identifier des leviers et secteurs prioritaires Suite à l'identification des freins et leviers, il s'agira d'élaborer un ensemble d'actions qui feront partie du plan opérationnel Le Gouvernement définira les actions prioritaires qui seront mises en œuvre sous l'impulsion des Ministres porteurs Lors de la dynamique de construction, chaque acteur pilote d'une action devra prévoir des indicateurs de mise en œuvre et de réussite. La méthodologie qui sera définie par la stratégie 2025 sera ici utilisée
3. La création de conditions locales et d'un cadre législatif favorables à l'économie circulaire et soutien à la demande.	Identifier les freins législatifs pour le développement d'une économie circulaire (législation déchets, permis d'environnement, responsabilité et assurances, marchés publics). Proposer au Gouvernement le cas échéant des modifications législatives.

	Inclure dans les plans régionaux (d'innovation, de territoire, d'économie digitale, de marchandise,...) des actions spécifiques sur l'économie circulaire. Par exemple : les nouveaux matériaux, les nouvelles techniques de recyclages des déchets, l'analyse territoriale des flux, les nouvelles technologies de l'information, le développement de la logistique verte et inverse.
	Les marchés publics représentent un levier fondamental pour développer une transition de secteur économique. L'ordonnance de mai 2014 relative à l'inclusion de clauses environnementales et éthiques dans les marchés publics représente un levier important. Un Groupe de Travail pour la mise en œuvre de cette ordonnance sera convoqué lors du 1er semestre 2015. Le défi est ici de préparer nos entreprises et les aider à accéder à ces nouveaux marchés publics durables
	Le développement des 10 Nouveaux Quartiers et de la Zone du Canal est un autre levier essentiel pour faire bénéficier la Région des avantages économiques et environnementaux des logiques issues de l'économie circulaire. Le Gouvernement intégrera ces logiques dans le développement des nouveaux Quartiers et de la Zone du Canal.
4. Développement d'incitants adaptés	Orienter les outils existants vers les secteurs prioritaires de l'économie circulaire notamment via les aides publiques aux entreprises, les programmes de recherche pour les entreprises, pour les particuliers. Les candidats entrepreneurs mais aussi les entreprises (PME, TPE, indépendants) sont de plus en plus confrontés à des problèmes de financement. Il s'agit ici de diversifier les sources de financement (crowdfunding, VC,...) et de les orienter vers elles en partant de ce qui est déjà existant, notamment via Impulse et la SRIB, dans le respect du principe de subsidiarité et de complémentarité entre les acteurs privés et publics, des atouts et faiblesses de ceux-ci.
	Assurer l'accompagnement des porteurs de projets via les outils d'accompagnement existants

	Susciter les bonnes pratiques à travers le lancement d'appels à projets de démonstration.
	Développer des bourses d'échanges de flux (plateforme web de dons) en vue d'encourager l'économie du partage
5. Développer des nouvelles offres de formation professionnelles ou à l'école en lien avec l'économie circulaire et les besoins des entreprises	Identifier les métiers en pénurie et les nouveaux métiers liés à l'économie circulaire
	Promouvoir les filières économiques de l'environnement dès le plus jeune âge
	Adapter et améliorer les compétences des travailleurs et demandeurs d'emploi aux marchés liés à l'économie circulaire, via les opérateurs publics de formation et leurs partenaires.
6. Mettre les entreprises en capacité d'accéder aux marchés liés à l'économie circulaire	Stimuler l'entrepreneuriat (dont l'entrepreneuriat social) en économie circulaire via les coopératives d'activités, les guichets d'économie locale, Impulse et de l'incubateur pour start-ups Greenbizz.
	Encourager l'innovation en lien avec l'économie circulaire à travers les programmes régionaux de recherche et les Universités en fonction des besoins identifiés sur le terrain.
	Orienter les outils régionaux comme les aides à l'expansion économique ou le Fonds bruxellois de garantie vers les activités économiques circulaires.
7. Structuration du secteur	Développer un réseau des acteurs de l'économie circulaire ainsi qu'une stratégie de clustering autour des métiers de l'économie circulaire
	Mise en valeur de l'incubateur Greenbizz comme incubateur pour les spin-offs et start-ups actives dans les secteurs économiques de l'environnement et de l'économie circulaire.
	S'appuyer sur le développement des <i>living labs</i> pour encourager les collaborations autour de l'innovation.

8. Approche territoriale	L'approche territoriale au niveau des quartiers permet de capter une part importante des ressources locales. Cette approche par quartier aura pour objectif d'encourager la récupération et le réemploi via le développement d'une économie de 2ème main.
	Les comportements de compensation sont eux aussi un levier important sur le développement d'une économie circulaire. Un des objectifs sera donc de sensibiliser aux changements de comportements de consommation.
	Cette approche territoriale par quartier sera complétée par une approche au niveau de la Région et de la métropole, et ce chantier sera donc également lié à l'objectif de la mise en place d'une Communauté Métropolitaine afin d'étendre les effets du PREC.
9. Etudes et prospection	Le Programme d'économie circulaire a parmi ses objectifs environnementaux de préserver les ressources urbaines. Un préalable est donc d'identifier ces ressources, leurs importations et exportations sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale.
	Réaliser un benchmarking des nombreuses politiques régionales étrangères inspirantes en économie circulaire.
10. Promotion et sensibilisation	Développer une Plateforme web des acteurs, infrastructures et outils existants afin d'encourager les interactions, le suivi et les échanges entre acteurs
	Un plan de communication avec la définition d'un logo sera élaboré avant le lancement du programme
	Organiser des séminaires sur les business modèles innovants de l'économie circulaire, les thématiques pratiques, les outils numériques.
	Organiser un Symposium international d'inspiration pour les acteurs institutionnels et privés bruxellois.

Objectif 4 – Renforcement des politiques croisées emploi-formation

Description de l'objectif :

Suite à l'évaluation de ce qui a été mis en œuvre dans le cadre du New Deal et des Accords de coopération sur les politiques croisées, les synergies entre les compétences seront renforcées au travers de la Task Force Formation Emploi Enseignement Entreprise. Cette même dynamique sera initiée au niveau des communes, avec les différents acteurs de l'emploi, de la formation et de l'insertion. L'approfondissement des politiques croisées Emploi-Formation constitue la base de l'Alliance Emploi-Formation-Enseignement.

Comité de pilotage :

- Ministre porteur : Ministre de l'Emploi
- Ministres associés :

Ministre-Président, Ministres de la Formation professionnelle, Ministres en charge de la formation des classes moyennes, Ministre en charge de l'Enseignement de promotion Sociale-enseignement pour adulte, Ministre de l'Enseignement obligatoire.

- Groupe de travail :

CES, Actiris, Cocof (SFPME), Bruxelles Formation, VDAB Brussel, Syntra, Tracé Brussel, Bassin EFE, BNCTO, GT Task Force, administrations de l'enseignement de promotion sociale-enseignement pour adulte

- Type de concertation : Objectif partagé

Chantiers :

Chantiers	Engagements opérationnels
1. Mise à plat et évaluation des réalisations et résultats au 31/12/2014	Approfondir et accélérer les chantiers des Accords de collaboration (RBC-Cocof/ RBC-VG) entre les Services publics de l'emploi et de la formation dont : • le développement des relations avec les entreprises et employeurs publics (Conventions quadripartites, J-30, ...) • la finalisation du Dossier unique du chercheur d'emploi • la mise en place d'un dispositif intégré entre les processus de screening, identification, validation des compétences

	• la mise en œuvre d'une stratégie intégrée allant du non-emploi à l'emploi pour les demandeurs d'emploi les plus éloignés du marché du travail (chômeurs de très longue durée, personnes défavorisées exclues du système social, personnes étrangères ou d'origine étrangère...)
2. Création d'un outil d'anticipation des besoins du marché de l'emploi, des métiers et formations métier	Concevoir une méthode s'appuyant et intégrant les outils existants dont : • fonctions critiques • veille sectorielle • cadre européen des Certifications • référentiel métiers «Compétent » • communication « new Skills for new jobs » • les profils du Service francophone des métiers et des qualifications (SFMQ) Impliquer les interlocuteurs sociaux via les secteurs professionnels et entreprises.
3. Développement de l'action sectorielle à Bruxelles	Réaliser un inventaire des conventions sectorielles existantes afin d'identifier les objectifs, chapitres des Conventions-cadres Créer une fonction de facilitateur sectoriel au sein du CESRBC afin d'assurer la mobilisation des acteurs sectoriels bruxellois, notamment à travers la conclusion de conventions-cadres avec le Gouvernement régional.
4. Redéployer les collaborations entre les Services publics de l'emploi et de la formation et leurs partenaires	Renforcer la démarche partenariale avec les organismes d'insertion dans le cadre du parcours intégré emploi-formation (Voir Engagement 5) Renforcer la démarche partenariale avec l'Enseignement qualifiant, l'Enseignement en alternance, l'Enseignement de promotion sociale, TSO, BSO, DBSO, leertijd, l'apprentissage et l'enseignement qualifiant pour adultes.
5. Création de Pôles de compétences emploi-formation	Elaborer une note de cadrage sur les conditions de création des Pôles de compétences emploi-formation, leurs missions et sur les projets en cours ou potentiels. Mise en œuvre du 1^{er} Pôle de compétences emploi-formation dans les métiers techniques et industriels Elaborer et / ou analyser les projets envisagés pour d'autres secteurs (tels que les NTIC, les métiers de la ville) sur base des actuels CDR et/ou pôles de formation des services publics.
6. Développer un Guichet unique d'information de	Développer une stratégie d'information, de bilan des compétences, de détermination de projet, d'orientation, d'accompagnement des demandeurs d'emploi et tout

la future « Cité des Métiers »	autre public concerné par l'apprentissage tout au long de la vie (en lien avec l'objectif 5). Les services de la Cité des Métiers seront organisés de manière mobile afin de pouvoir approcher les opérateurs de l'emploi de la formation et de l'enseignement sur le terrain.
7. Renforcement des synergies au niveau des communes, avec les différents acteurs de l'emploi, de la formation, de l'enseignement et de l'insertion	Créer au niveau communal ou intercommunal, une instance unique de concertation interprofessionnelle locale, remplaçant toutes les autres instances locales où les interlocuteurs sociaux interprofessionnels sont invités à siéger.
	Renforcer les collaborations entre les Maisons de l'Emploi, les Services publics de l'Emploi et de la Formation, les écoles de promotion sociale et les centres d'apprentissage pour adultes.
	Rendre effective la participation d'Actiris, Bruxelles Formation, du VDAB Brussel et de l'enseignement de promotion sociale-enseignement pour adulte concernant l'analyse des projets formation/insertion dans le cadre des Contrats de quartiers.
	Renforcer les collaborations au niveau local, prioritairement avec les CPAS.

Objectif 5 : Renforcement de la formation professionnelle

Description de l'objectif :

Vecteur essentiel d'un bon fonctionnement du marché du travail, la formation professionnelle demeure l'un des enjeux de la législature. Il sera porté par la Task-Force Emploi Formation Enseignement Entreprise.

L'objectif de cet engagement est d'améliorer l'accès à la qualification pour les Bruxellois et la mise à l'emploi de ces derniers. Cela passe par une meilleure adéquation entre les offres de formation et les secteurs porteurs d'emploi, mais aussi par le développement des métiers d'avenir identifiés dans l'axe 1.

L'Alliance Emploi-Formation-Enseignement vise à reprendre l'ensemble de ces chantiers en intégrant un plan quinquennal de formation qui sera décliné par chacune des deux Communautés.

Ministres porteurs : Ministres de la formation professionnelle

Ministres associés :

Ministre de l'Economie et de l'Emploi, Ministre de l'Enseignement, Ministres de la formation permanente des classes moyennes, Secrétaire d'Etat au commerce extérieur

Groupe de travail :

CESRBC, Bruxelles Formation, VDAB Brussel, Cocof (SFPME), Syntra, Bassin EFE, BNCTO, Tracé vzw, Febisp, Actiris

Type de concertation : objectif partagé

Chantiers :

Chantiers	Engagements opérationnels
1. Réaliser le cadastre de l'offre d'enseignement et de formation	Produire la première version de ce cadastre en croisant les données et outils existants tant du côté néerlandophone que francophone sur la base des travaux du Bassin EFE et du BNCTO, du VDAB Brussel et de Bruxelles Formation.
	Poursuivre le développement de l'outil et chantiers connexes de ces acteurs de manière concertée
2. Développer une approche évaluative de l'offre de formation	Croiser les différents outils (cadastre et anticipation) pour développer une approche évaluative de la formation (lien avec objectif 4)
	Analyser la cohérence des offres et leur correspondance tant aux besoins des publics, des employeurs que du développement régional durable
3. Améliorer la diffusion de l'offre de formation auprès de l'ensemble des publics	Développer un outil commun à Bruxelles en s'appuyant sur Dorifor, la Cité des Métiers, etc.
4. Développer les formations en alternance	Appuyer les dynamiques francophones (OFFA) et néerlandophones (Duale Leren) sur : • Un dispositif bruxellois simplifié de soutien aux entreprises formatrices (primes et labellisation) • Les conventions sectorielles cadres et pluripartites, ainsi que les conventions de collaboration • Le plan de développement du volet Cocof (SFPME/EPF) ainsi que le programme de Syntra • Le développement de la formation en alternance

	dans les PME et TPE
5. Développer qualitativement et quantitativement l'offre de stages, de FPI et de 1^{ère} expérience professionnelle	Clarifier les cadres réglementaires (européen, régional,...) relatifs aux stages existants dans la formation, et proposer un cadre unique commun pour les demandeurs d'emploi afin de développer les stages quantitativement et qualitativement tout en évitant les mises en concurrence des dispositifs développées par les différentes Régions.
	Fixer des objectifs annuels concertés d'ouverture de stages, de FPI et de 1 ^{ère} expérience professionnelle pour les demandeurs d'emploi dans les entreprises des secteurs privés et publics.
6. Adopter un plan quinquennal de la formation	Fonder le plan quinquennal sur les objectifs et principes communs à l'ensemble des acteurs et partenaires de la formation, l'ensemble des instruments de gestion programmatiques existants
	Structurer dans ce plan le développement et la démultiplication des collaborations : Bruxelles Formation, VDAB Brussel, Cocof (SFPME), Syntra, Fonds sectoriels, Ecoles de Promotion sociale-enseignement pour adultes, OISP, CPAS, Contrats de quartier
	Décliner ce plan régional dans les communautés en Cocof et en VG/VGC
7. Redéployer le réseau des Organismes d'insertion socioprofessionnelle (OISP)	Tirer les enseignements des analyses de parcours ISP pour continuer à améliorer le passage vers la formation qualifiante et augmenter le nombre de chercheurs d'emploi bénéficiaires
	Evaluer et revoir du décret OISP pour l'adapter aux besoins du Plan quinquennal Cocof
	Structurer le dialogue et la coordination entre Bruxelles Formation, Actiris, VDAB Brussel, COCOF, FEBISP, Tracé vzw, Organisations syndicales
8. Renforcer les collaborations avec les fonds sectoriels de formation	Renforcer l'action des secteurs à Bruxelles au travers de Conventions sectorielles-cadres et particulières (tri-ou quadripartites BF-VDAB-Cocof (SFPME)-Syntra- Actiris)
	Développer l'implication des secteurs dans les Pôles de compétences emploi-formation

	Concrétiser à Bruxelles l'appel fédéral groupes-cibles pour les jeunes fréquentant l'enseignement ou pour les jeunes demandeurs d'emploi.
	Conclure des partenariats avec les fonds sectoriels en matière d'application de la législation et de la réglementation des groupes à risques (en lien avec l'Objectif 4).
9. Développer la validation des compétences / EVC (Erkennen van Verworven Competenties) au bénéfice des chercheurs d'emploi	Mobiliser le dispositif EVC (Erkennen van Verworven Competenties) et le dispositif de validation des compétences francophone.
	Faire connaître le titre de Validation des Compétences délivré à Bruxelles et contribuer à sa valorisation.
	Augmenter le nombre d'épreuves à Bruxelles sur la base des 11 centres de validation, 26 titres accessibles, des Filières Reconnaissance des Acquis de la Formation (RAF) et du SFMQ (Cocof).
	Relancer la coordination bruxelloise francophone de la Validation des compétences (en lien avec l'objectif 8/ Cocof).
10. Démultiplier les passerelles entre la formation professionnelle, l'enseignement qualifiant et de promotion sociale-enseignement pour adulte	Accélérer et simplifier les procédures de reconnaissance de formations en tant que passerelles.
	Développer le tutorat.
11. Renforcer l'apprentissage des langues	Développer la plate-forme d'auto-formation Brulingua pour la rendre accessible à tous les Bruxellois.
	Renforcer l'action de Het Huis van Nederlands.
	Evaluer les réalisations du Plan langues et réorienter certaines mesures en fonction de la Stratégie 2025, et de la diversité du public bruxellois. L'objectif étant de développer le bilinguisme dans au moins un des langues nationales.

	Amplifier, via un accord de collaboration à élaborer, les échanges entre le VDAB Brussel et Bruxelles Formation, Cocof (SFPME) et Syntra afin notamment de : • intensifier la mobilité des stagiaires mais aussi des formateurs, • mettre en place des équipes mixtes de formateurs et des programmes de formations en immersion • développer des stages d'immersion linguistique en entreprise (voir objectif 7)
12. Développer les clauses sociales de formation	Via la Cellule « clauses sociales » d'Actiris, activer la législation bruxelloise pour soutenir les pouvoirs publics souhaitant expérimenter les clauses sociales de formation dans le cadre de la rédaction de leurs marchés publics et développer une expertise dans leur rédaction et, surtout, leur mise en œuvre en proposant des candidats stagiaires (voir engagement 8)
13. Mettre en place des cellules de reconversion emploi-formation à Bruxelles	Mobiliser les outils de validation des compétences comme outil de reconversion dans les entreprises en restructuration. Créer de véritables Cellules de reconversion emploi/formation, pour permettre aux travailleurs victimes d'une fermeture ou d'un licenciement collectif de se reconvertir, avec la participation active des organisations syndicales sectorielles.
14 Organiser la formation continue des travailleurs actifs	Organiser la promotion de la formation continuée des travailleurs bruxellois des secteurs en transition économique ou en restructuration, en vue d'assurer leur reconversion et leur perfectionnement professionnels.

Objectif 6 : Programme bruxellois pour l'Enseignement

Description de l'objectif :

Afin de lutter contre le chômage des jeunes, il faut travailler en amont, sur la question de l'enseignement.

Le Gouvernement bruxellois souhaite prioritairement conclure un accord de coopération avec les deux Communautés afin de soutenir les initiatives prises à Bruxelles dans le domaine de l'enseignement, avec comme objectif de favoriser l'ascension sociale des jeunes Bruxellois.

Sur tous ces enjeux la Task Force Emploi Formation Enseignement Entreprise jouera le rôle de courroie de transmission en synergie avec le Bassin côté francophone et les partenaires flamands. Ces travaux constitueront le versant « enseignement qualifiant » de l'Alliance Formation Emploi Enseignement.

Comité de pilotage :

- **Ministres Porteurs :**

Ministres de l'Enseignement obligatoire de la FWB, membre du Collège de la VGC compétent pour l'enseignement et la formation, Ministre-Président de la RBC.

- **Ministres associés :**

Ministre-Président de la FWB et les Ministres-Présidents des Commissions communautaires, Ministre de l'Economie et de l'Emploi, Ministres de la Formation professionnelle, Ministre de l'Enseignement de Promotion sociale (et enseignement pour adulte), Ministre en charge de l'aide à la jeunesse, Ministre de l'Enseignement supérieur.

- **Partenaires :**

CESRBC, administration de la VGC, administration de l'enseignement CFWB, ADT, IBSA ou futur BBP, Bassin EFE, BNCTO, Bruxelles Formation, VDAB Brussel, Cocof, Syntra, Pôle académique, AGE, DGI, les différents P.O.

- **Type de concertation :** objectif concerté.

Le Gouvernement prend toutefois acte de ce que les partenaires sociaux soutiennent cet objectif et l'ensemble de ces chantiers. L'opportunité de déterminer des objectifs partagés sera donc analysée chaque début d'année en Sommet Social sur base des demandes des partenaires sociaux.

Chantiers :

En partenariat avec les Communautés, répondre à la croissance démographique en assurant une place de qualité pour chaque élève	
Chantiers	Engagements opérationnels
1. Aider à la construction d'écoles Bruxelles.	Intégrer le « facilitateur écoles » au sein du futur Bureau Bruxellois du Plan, lequel sera en charge de l'articulation des procédures de mise en œuvre initiées par les Communautés, en vue de faire face diligemment et utilement à la nécessité de créer de nouvelles places dans les écoles bruxelloises

2. Participer au monitoring de l'offre et de la demande scolaire	Participer à l'analyse des besoins en termes de création de places sur base notamment d'un développement d'échange d'informations entre les communautés concernant les inscriptions scolaires à Bruxelles, dans un objectif de visions dynamique et stratégique de la structuration de la demande. Ces statistiques doivent être élaborées via une collaboration entre RBC, FWB, VG et VGC Inventorier les projets de création de places dans les écoles des deux Communautés
3. Faciliter le travail des porteurs de projets de création de places dans les écoles à Bruxelles	Développer des outils (type guides de bonnes pratiques) pour les porteurs de projets scolaires qui facilitent la création d'écoles à Bruxelles et initier des contacts préalables entre les [communautés et] les acteurs publics du développement urbain Soutenir les aux pouvoirs organisateurs dans le suivi administratif de leur dossier de création de places scolaires Mettre sur pied d'un guichet unique régional à destination des porteurs de projets qui assure le suivi des différentes procédures administratives de permis et d'autorisations dépendant des compétences régionales
4. Adapter les règles relatives au permis d'urbanisme et d'environnement pour la création d'écoles	Poursuivre la facilitation d'un point de vue administratif de la construction d'écoles via le travail du Comité d'expertise afin de maintenir des délais fixes et raisonnables d'obtention des permis
5. Partenariat de soutien à une harmonisation de l'offre scolaire sur le territoire	Analyser les déficits en offre scolaire par quartier en tenant compte des élèves en provenance de la périphérie Finaliser l'identification des terrains/immeubles qui sont potentiellement utilisables pour la fonction scolaire Etablir un cadastre des immeubles de bureaux susceptibles d'être convertis en écoles Déterminer les besoins en équipements scolaires supplémentaires découlant du développement immobilier de la Région

	Offrir une cartographie des établissements scolaires afin d'aider à la répartition équilibrée de la construction d'infrastructures scolaires sur l'ensemble du territoire bruxellois
Garantir un encadrement pédagogique suffisant et de qualité dans les écoles	
6. Contribuer à la lutte contre la pénurie des enseignants	Evaluer les dispositifs régionaux d'emploi et de formation permettant de lutter contre la pénurie d'enseignants à Bruxelles pour les améliorer et soutenir l'action des Communautés sur ce plan Développer un monitoring statistique sur l'offre et la demande d'enseignants en collaboration avec les Communautés et la RBC
8. Encourager l'embauche d'enseignants dans les écoles techniques et professionnelles	Orienter les stagiaires en formations vers les métiers de l'enseignement technique (cfr projet pilote de formation « Passeurs de métiers » en FWB (Cocof-FWB))
9. Améliorer l'encadrement complémentaire aux enseignants dans les écoles	En partenariat avec les communautés, objectiver les besoins d'encadrement complémentaire aux enseignants dans les écoles bruxelloises afin de répondre à la multiplicité des défis des écoles bruxelloises
Soutenir la valorisation de l'enseignement qualifiant	
10. Favoriser les formations en alternance et les stages de l'enseignement de plein exercice	Soutenir conjointement, Communautés et Région, le bon fonctionnement du Bassin et du BNCTO. Sur base des rapports, analyses et recommandations de ceux-ci, soutenir le développement des options organisées en plein exercice, en alternance, ainsi que des sections de l'enseignement de promotion sociale-enseignement pour adulte. Cela est en lien avec les métiers porteurs et en concertation avec les secteurs professionnels Dans le cadre de l'accord de coopération de 2014 entre la FWB, la RBC et la Cocof, ouvrir de manière ad hoc les CDR (futurs Pôles de Compétence Emploi-Formation) à l'enseignement et à la promotion sociale, et faire le même travail au niveau des CTA pour les demandeurs d'emploi et les travailleurs

	Soutenir et encourager, en partenariat avec les Communautés, les collaborations entre les secteurs et les établissements, de manière à garantir le développement d'une offre de stage et d'enseignement en alternance en adéquation avec l'offre de l'enseignement qualifiant, de l'enseignement supérieur et de l'enseignement de promotion sociale-enseignement pour adulte Monitorer la fin de stage ou des études pour déterminer les intentions de l'élève (formation complémentaire, mise à l'emploi, recherche d'emploi, orientation vers l'enseignement supérieur)
11. Développer les Masters en alternance dans l'enseignement supérieur	Identifier des modules dans l'enseignement de promotion sociale et des cursus dans l'enseignement supérieur en alternance pouvant être développés et répondant à une demande spécifique du marché de l'emploi bruxellois. Développer ces modules et ces cursus sur le modèle de partage du temps entre travail en entreprises et enseignement.
Améliorer l'apprentissage des langues	
12. Elaborer un plan d'action « immersion » dans les écoles primaires	Cadastre et planification des nouvelles classes en primaire s'ouvrant sur le territoire afin d'identifier le potentiel de création de classe en immersion (RBC-FWB) Etablir des incitants pour développer les écoles en immersion. Mise en place par les Communautés d'un GT avec l'ensemble des Fédérations de PO afin d'identifier les obstacles à l'immersion à Bruxelles (RBC-FWB) Créer une école normale bilingue à Bruxelles via la mise en place d'une formation commune menant à la co-diplomation d des instituteurs
13. Systématiser l'apprentissage des langues dans les filières qualifiantes	Proposer un apprentissage de langues « orienté métiers » dans les filières qualifiantes des écoles bruxelloises via les organismes publics de formation (Bruxelles Formation, VDAB ou l'enseignement de Promotion Sociale-l'enseignement pour adultes via Convention Cadre), Brulingua Huis van het Nederlands et le CVO's Dans le cadre des conventions sectorielles avec l'enseignement, développer des stages en immersion linguistique dans l'enseignement qualifiant (Notamment dans le secteur Economie)

Renforcer l'attractivité des écoles	
14. Renforcer l'équipement pour les établissements	Equiper les écoles en technologie numérique (smartbord, classe média, plateforme d'apprentissage en ligne) Cfr plan Ecoles numériques en RW et plan mutlimedia du CIRB
	Elaborer un plan stratégique intégré de financement de la rénovation et de l'équipement des écoles via les différents leviers communautaires et régionaux existants (FRBTC, URE, Appels à projets équipements des écoles techniques et professionnelles, CIRB, infrastructures sportives communales, contrats de quartier, Feder, Plan de déplacement scolaire...) afin d'améliorer la qualité des bâtiments et des équipements collectifs des écoles bruxelloises
	Renforcer l'équipement technologique et industriel dans les établissements en privilégiant la concentration des équipements dans les CDR (futurs pôles de compétence Formation Emploi) et les CTA (Centres de Technologie Avancée)
15. Améliorer la qualité des infrastructures scolaires	Pour les Communautés, en partenariat avec la RBC, analyser la qualité des bâtiments scolaires à Bruxelles et élaborer un guide à l'attention des pouvoirs organisateurs reprenant certaines suggestions pour augmenter la qualité (une étude sera réalisée par l'ADT en 2015)
	Créer une structure (entreprise d'économie sociale par ex.) chargée de réaliser à moindre frais (grâce à de subsides) pour tous les PO des petits travaux de rénovation dans les écoles, sur le modèle de Fix vzw.
16. Améliorer l'environnement scolaire, ouvrir l'école sur son quartier	En collaboration avec les communes, établir des schémas d'aménagement territorial aux alentours des écoles (mobilité, espaces verts, éclairage public, présence d'éducateurs de rue, gardiens de la paix)
	En partenariat avec les communautés, ouverture de l'école vers le quartier (accessibilité des équipements scolaires en dehors des heures de cours) moyennant un co-financement régional des équipements sportifs par exemple).
	Établir une liste des projets de quartier susceptible d'être accueillis par les infrastructures scolaires

	En partenariat avec les Communautés, ouvrir la possibilité que l'équipement scolaire soit investi par d'autres acteurs en dehors des heures scolaires : cours de promotion sociale - enseignement pour adulte, asbl culturelles, sportives,... Cela permettra d'accélérer la production d'écoles et de favoriser leur insertion comme éléments structurant de la ville. Etablir des partenariats entre école et associations en vue du développement des compétences et des potentialités multiples des jeunes bruxellois (sur le modèle de « Brede School »)
Lutter contre le décrochage scolaire et l'abandon scolaire précoce	
17. Coordonner une stratégie bruxelloise de lutte contre le décrochage scolaire	La définition du décrochage scolaire diffère entre la VG et la FWB. Il faut élaborer un indicateur commun du décrochage pour le territoire de la RBC, en réconciliant les statistiques des deux Communautés Identifier les mesures et les moyens mis en place par les deux Communautés, les commissions communautaires, la RBC, les communes et établir une stratégie d'action commune définissant le rôle de chacun et assurant le suivi des objectifs déterminés conjointement et permettant de cibler de manière suivie et coordonnée le soutien à apporter aux publics en décrochage scolaire Déterminer dans le plan d'action coordonné, des solutions adaptées aux différentes situations de décrochage scolaire En partenariat avec les Communautés, réformer le DAS afin de lutter plus efficacement contre le décrochage scolaire.
18. Mise en œuvre du Décret intersectoriel pour lutter contre le décrochage scolaire, le harcèlement et les violences et pour favoriser le bien-être à l'école.	Mettre en place des dispositifs de concertation locale (pouvoirs locaux et/ou quartiers, aide à la jeunesse et enseignement) (FWB)
Améliorer l'accès à la certification	

19. Améliorer le taux de certification des Bruxellois	Développer les collaborations entre l'enseignement de promotion sociale, l'enseignement et les organismes de formation pour la reprise d'études (en vue de l'acquisition du CESS (certifié par l'enseignement de promotion sociale/l'enseignement pour adulte).
	Développer via l'enseignement de promotion sociale et les organismes de formation la préparation aux examens d'entrée à l'Université
	Pour les Communautés, restructuration du jury notamment dans le but de faciliter l'accès à la certification

Objectif 7 : Approfondissement de la coopération interrégionale et mise en place d'une Communauté métropolitaine

Description de l'objectif :

La mise en œuvre de nombreuses politiques implique régulièrement la nécessité de contextualiser, au-delà du seul territoire de la Région Bruxelloise, quels sont les enjeux et les opportunités que présente une zone géographique plus élargie.

La Déclaration de Politique Régionale bruxelloise a expressément visé l'approfondissement de la coopération interrégionale et la mise en œuvre d'une Communauté métropolitaine dans le respect du cadre prévu par la loi spéciale de réforme institutionnelle.

L'un des enjeux essentiels des coopérations à venir entre les Régions repose dans le soutien partagé du développement de l'emploi et de l'activité économique dans l'aire métropolitaine, la non-concurrence et la complémentarité des politiques régionales dans ces matières.

Parmi les dispositifs existants de coopérations, la nouvelle Communauté métropolitaine constituera un dispositif de concertation souple, respectueux des compétences matérielles et territoriales des Régions.

Il est proposé, sans que ceci soit naturellement exclusif d'autres modes de concertation et de négociation bilatérales ou trilatérales entre les Régions, que la Communauté métropolitaine puisse également être saisie de questions d'avenir en matière économique et d'emploi, notamment dans le renforcement de la mobilité des travailleurs, dans la coordination en matière de zones d'activités économiques et logistiques, ou encore, par l'élaboration d'un accord sur le développement économique de zones d'activités porteuses (p.ex. Brussels Airport).

Comité de Pilotage :

- Ministres porteurs :

Ministre-Président de la RBC, Ministre de l'Economie et de l'Emploi de la RBC

- Ministres associés :

Ministre de la Mobilité, Ministres de la Formation professionnelle, Ministres-Présidents de la RW et de la RFI

- Partenaires :

CES, Actiris, Impulse, BEE, VDAB, Bruxelles Formation, Forem, Cocof (SFPME)

- Type de concertation : Objectif concerté

Chantiers :

Chantiers	Engagement opérationnels
1. Soutenir l'activité économique au sein de l'aire métropolitaine, dans la perspective de favoriser l'emploi de qualité des Bruxellois et de développer un climat favorable au maintien et à la création des entreprises	Coordination en matière de zones d'activités économiques et logistiques
	Accord de collaboration sur le développement de zones d'activités économiques porteuses d'emploi (e.a Brussels Airport)
2. Renforcer la mobilité des travailleurs	Intensifier l'organisation conjointe Actiris-VDAB-Forem de jobdays et jobdatings sectoriels avec des entreprises situées dans les communes de la zone métropolitaine (Région bruxelloise + zone métropolitaine)
	Sensibiliser les travailleurs bruxellois à la mobilité à l'extérieur de Bruxelles. Sensibiliser les entreprises quittant Bruxelles quant à l'impact sur leurs travailleurs bruxellois et à l'accompagnement de ceux-ci.
	Développer la mobilité spécifiquement pour le bassin d'emploi de la zone aéroportuaire (navettes spéciales de la STIB ou de de Lijn vers le zoning de Diegem et de Zaventem, y compris à des heures en dehors des heures de bureaux (cf. métiers du gardiennage, de la manutention, etc., qui ont beaucoup de travail de nuit)

	Déployer l'organisation des stages de fin de formation qualifiante et de contrats de formation professionnelle individuelle en entreprise pour les métiers les plus recherchés dans les entreprises de la périphérie. Objectif triple d'acquisition d'une expérience pratique, d'une immersion dans la langue néerlandaise et d'une accroche plus rapide sur le marché de l'emploi
	Réactiver les collaborations VDAB/Bruxelles Formation et fixer des objectifs quantifiés ambitieux.
	Déployer les formations langues métiers en immersion via des échanges de stagiaires Bruxelles Formation/VDAB
	Finaliser l'harmonisation complète des référentiels métiers et compétences entre le VDAB, Actiris, le Forem, ADG, Bxls Formation. Recherche de cohérence (cfr notamment à l'Acc. de coopération SFMQ)
	Renforcement des objectifs de réalisation et de résultats de la collaboration VDAB - Actiris (actuellement : 9.000 demandeurs d'emploi bruxellois présélectionnés et 1.000 placements dans une des 1.500 offres d'emploi pour travailleurs peu qualifiés envoyées par le VDAB à Actiris)
3. Concertation sur les matières transférées relative aux aides à l'emploi et en matière économique	Instaurer un dialogue interrégional visant à analyser les impacts induits par la concurrence des dispositifs des régions en matière d'emploi et à en éviter les effets négatifs sur les entreprises et les travailleurs.
4. Communauté Métropolitaine	Sur base des travaux menés par diverses organisations, les représentants du Gouvernement organiseront une concertation avec les représentants des organisations patronales et syndicales actives à Bruxelles par rapport à l'enjeu de la communauté métropolitaine à sa mise en place et à ses travaux
	Elaborer un accord de coopération reprenant les principales thématiques à soumettre à la concertation de la Communauté métropolitaine essentiellement en matière d'économie et d'emploi et de mobilité
	Créer la Communauté métropolitaine dans le cadre strict de la Loi Spéciale de réformes institutionnelles et réunion de ses organes. Le dispositif mis en place présentera une souplesse de fonctionnement

6. Négociation d'accords structurels entre Actiris, les Administrations de l'enseignement et les opérateurs de formation	Mandat au BNCTO et au Bassin Enseignement Formation Emploi pour préparer ces accords avec l'appui du CESRBC dans le cadre de la Task Force EFE (collecter les données compatibles avec le cadastre de l'offre de formation à Bruxelles)
	La mutualisation de certains équipements de formation de pointe sera recherchée en vue de créer au niveau du bassin métropolitain des pôles de synergie sectorielle.

Objectif 8 – Promotion de l'Emploi durable et de qualité

Description de l'objectif :

La lutte contre la précarisation de l'emploi et en faveur d'un emploi de qualité est une priorité dans toutes les politiques publiques d'emploi. Dans ce cadre, afin d'encourager une dynamique de promotion active d'un emploi de qualité au sein de l'ensemble du tissu économique bruxellois, le Gouvernement soutiendra les efforts de formation continue au sein des entreprises ainsi que les actions menées en matière d'égalité de traitement, de diversité et de conciliation de la vie professionnelle avec la vie privée.

Comité de Pilotage :

- Ministre porteur :

Ministre de l'Economie et de l'Emploi

- Ministres associés :

Secrétaire d'Etat à l'égalité des chances, Ministre-Président, Ministre en charge de la qualité de vie, Ministres de la formation professionnelle, Ministres en charge de la fonction publique

- Partenaires :

CESRBC, SPRB (BEE), Actiris, Bruxelles Formation, VDAB Brussel

- Type de concertation : Objectif partagé

Chantiers :

Chantiers	Engagement opérationnels
1. Améliorer le dispositif de validation et de valorisation des compétences	Accroître le recours à l'utilisation de la validation des compétences acquises en dehors du circuit scolaire classique auprès des chercheurs d'emploi, des travailleurs et des entreprises par l'amélioration du fonctionnement du dispositif (plus de lisibilité, simplification des procédures, diminution des temps d'attente, meilleure efficience).

	Mettre en place une représentation d'Actiris dans le consortium de validation des compétences afin de faciliter les échanges d'informations entre les services publics (encodage dans le dossier du demandeur d'emploi, dans les caractéristiques des entreprises, etc.)
	Faciliter la valorisation des diplômes et compétences acquises à l'étranger (EU et hors EU) (équivalence des diplômes ou certificats de formation obtenus à l'étranger et carte d'accès au Selor)
2. Aider à une prise de décision administrative en matière de marchés publics, respectueuse de la législation	Fixer la liste des marchés présentant un risque de pratiques concurrentielles déloyales et les modalités d'avis pour les marchés des pouvoirs locaux
	Développer l'Observatoire des prix de référence.
	Création d'un bureau des prix de référence
	Finaliser l'analyse du développement d'un outil de gestion des flux de données relatives aux marchés publics (CIRB) afin de le mettre en place en 2016
3. Soutenir des actions menées en matière d'égalité de traitement et de diversité	Intégrer, dans les plans Diversité des entreprises, des objectifs quantitatifs visant l'embauche de personnes issues des quartiers socio-économiquement défavorisés et en assurer le monitoring (fin 2015)
	Analyser l'opportunité d'une ordonnance favorisant l'embauche par les pouvoirs locaux des personnes domiciliées au sein des quartiers socio-économiquement défavorisés (fin 2017)
	Elaborer une nouvelle Charte de la Diversité après évaluation et organiser une campagne d'information
	Lier l'octroi des aides économiques octroyées aux entreprises à la conclusion d'un plan de diversité
	Créer un site web Diversité regroupant les initiatives et le fonctionnement du Conseil de la non-discrimination et de la diversité
	Aboutir à une égalité d'accès à la formation en élargissant les partenariats pour favoriser l'accès à la formation des publics « stigmatisés » (public ayant besoin de remises à niveau, public avec handicap physique ou mental, ...), notamment en révisant les méthodologies de sélection à l'entrée des formations

4. Encourager et généraliser l'utilisation des clauses sociales et de formation dans les marchés publics	Favoriser, dans les marchés publics, les clauses sociales visées par l'ordonnance de mai 2014
	Accorder une attention particulière aux TPE afin qu'ils aient la capacité de mettre en œuvre les clauses sociales dans la réponse et l'exécution des marchés publics
	Soutenir l'identification d'un SPOC clauses sociales dans les administrations locales et régionales
5. Titres-services	Régionalisation des titres services avec l'objectif de fournir un emploi durable et de qualité
6. Soutenir des actions menées en matière de conciliation de la vie professionnelle avec la vie privée	Proposer des pistes d'actions pour améliorer la situation des parents seuls, entre autres sur base des recommandations de l'étude du Pacte territorial «Monoparentalités à Bruxelles, état des lieux et perspectives»
	Procéder à un état des lieux des « bonnes pratiques » en matière d'aménagement des conditions de travail permettant de faciliter la conciliation vie privée/travail afin de proposer des pistes d'actions concrètes pour les entreprises et les salariés
	Assurer le développement d'une offre d'accueil diversifiée pour les enfants en quantité suffisante à travers l'offre subventionnée (Plan Cigogne, notamment) mais aussi à travers l'investissement des secteurs professionnels
7. Lutter contre le dumping social	Amélioration et augmentation des moyens dévolus au contrôle du travail
	Développer l'accueil des travailleurs migrants
8. Egalité des genres	Mise en œuvre d'un plan d'action afin de favoriser l'accès à la formation et la mise à l'emploi des femmes
	Encourager la mixité des fonctions professionnelles tant dans l'enseignement que dans la formation, l'emploi et l'entreprise

SIGNATURES

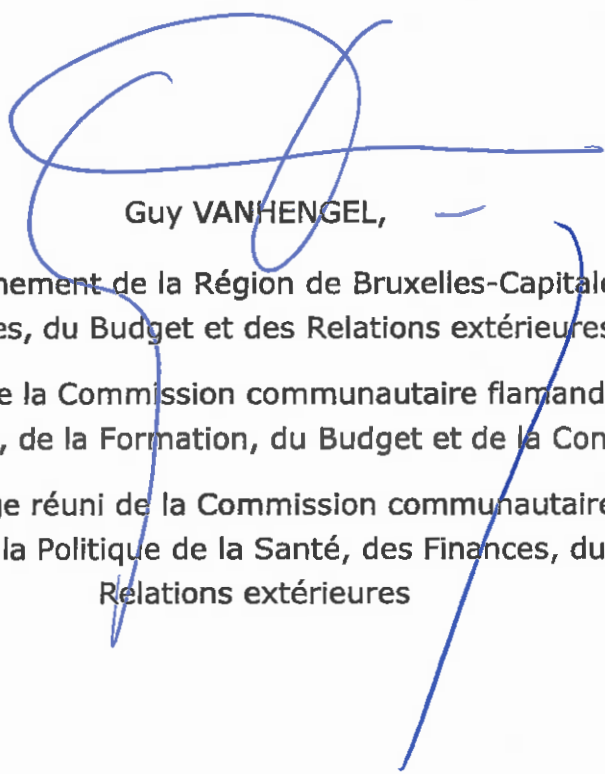
**Pour le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, les Collèges
de la Commission Communautaire Flamande et de la Commission
Communautaire Française :**


Rudi VERVOORT,

Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé
des Pouvoirs locaux, du Développement territorial, de la Politique de la Ville,
des Monuments et Sites, des Affaires étudiantes, du Tourisme, de la Fonction
publique, de la Recherche scientifique et de la Propreté publique

Ministre, Membre du Collège de la Commission communautaire française
(COCOF)

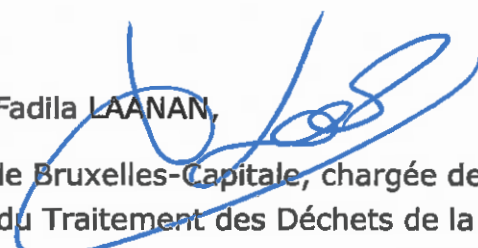
Président du Collège réunion de la Commission communautaire commune
(COCOM)


Guy VANHENGEL,

Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des
Finances, du Budget et des Relations extérieures

Président du Collège de la Commission communautaire flamande (VGC), chargé
de l'Enseignement, de la Formation, du Budget et de la Communication

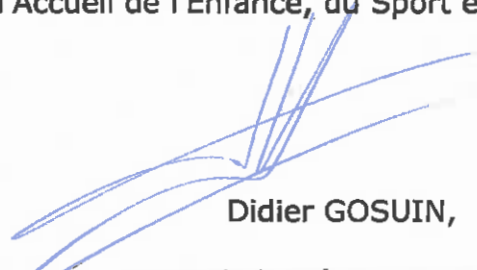
Membre du Collège réuni de la Commission communautaire commune
(COCOM), chargé de la Politique de la Santé, des Finances, du Budget et des
Relations extérieures



Fadila LAANAN,

Secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargée de la Propreté publique et de la Collecte et du Traitement des Déchets de la Recherche scientifique, des Infrastructures sportives communales et de la Fonction publique

Ministre-Présidente du Collège de la Commission communautaire française (COCOF), chargée du Budget, de l'Enseignement, du Transport scolaire, de l'Accueil de l'Enfance, du Sport et de la Culture

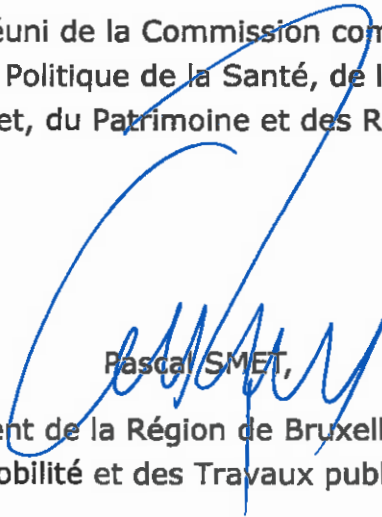


Didier GOSUIN,

Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale chargé de l'Emploi, de l'Economie et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente

Ministre, Membre du Collège de la Commission communautaire française (COCOF), chargé de la Formation professionnelle

Membre du Collège réuni de la Commission communautaire commune (COCOM), chargé de la Politique de la Santé, de la Fonction publique, des Finances, du Budget, du Patrimoine et des Relations extérieures



Pascal SMET,

Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de la Mobilité et des Travaux publics

Ministre, Membre du Collège de la Commission communautaire flamande (VGC), chargé de la Culture, de la Jeunesse, du Sport et de la Politique de la Ville

Membre du Collège réuni de la Commission communautaire commune (COCOM), chargé de la Politique de l'Aide aux Personnes, des Prestations familiales et du Contrôle des Films



Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargée du
Logement, de la Qualité de Vie, de l'Environnement et de l'Energie

Ministre, Membre du Collège de la Commission communautaire française
(COCOF), chargée des Familles, des Personnes handicapées, de l'Action sociale
et des Relations internationales

Membre du Collège réuni de la Commission communautaire commune
(COCOM), chargée des Familles et des Allocations familiales, des Personnes
handicapées, de l'Action sociale et de la Lutte contre la Pauvreté



Bianca DEBAETS,

Secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargée de la Coopération
au Développement, de la Sécurité routière, de l'Informatique régionale et
communale et de la Transition numérique, de l'Egalité des Chances et du Bien-
Etre animal

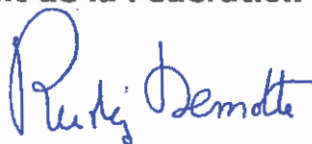
Membre du Collège de la Commission communautaire flamande (VGC), chargée
du Bien-être, de la Santé, de la Famille et de l'Egalité des Chances



Secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargée du Commerce
extérieur et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente

Ministre, Membre du Collège de la Commission communautaire française
(COCOF), chargée de la Fonction publique et de la Politique de la Santé

Pour le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles :



Rudy DEMOTTE,

Ministre-Président du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles



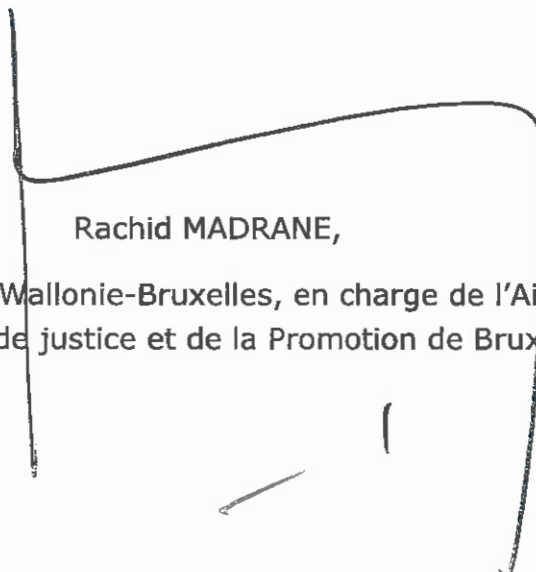
Joëlle MILQUET,

Vice-Présidente de la Fédération Wallonie-Bruxelles et Ministre de l'Education,
de la Culture et de l'Enfance



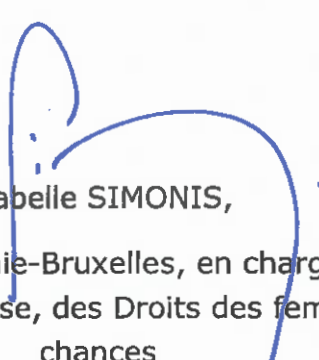
Jean-Claude MARCOURT

Ministre de la Fédération Wallonie-Bruxelles, en charge de l'Enseignement
supérieur



Rachid MADRANE,

Ministre de la Fédération Wallonie-Bruxelles, en charge de l'Aide à la jeunesse,
des Maisons de justice et de la Promotion de Bruxelles



Isabelle SIMONIS,

Ministre de la Fédération Wallonie-Bruxelles, en charge de l'Enseignement de
promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des
chances

Pour les priorités partagées :

Pour les organisations représentatives des employeurs et des classes moyennes :



CBENM

Michel MICHIELS



BECI

Olivier WILLOCX



UCM

Michèle LAHAYE



UNIZO

Anton VAN ASSCHE

Pour les organisations représentatives des travailleurs :



CGSLB

Philippe VANDENABEELE



CSC

Paul PALSTERMAN



FGTB

Philippe VAN MUYLDER

